12

Mercier (Honoré)

A

Mon ami et compagnon

DE CHAQUE JOUR

ARTHUR T. GENEST

INGENIEUR-CIVIL.

HON. HONORÉ MERCIER

CHEF DU PARTI LIBERAL

ASSEMBLEE-LEGISLATIVE DE QUEBEC

HON. M. MERCIER

Honorons nos chefs.

Que la presse libérale les fasse connaître à ce bon peuple qui ne les veut pas applaudir, surtout parce qu'il ne les connaît pas assez.

Dans ces époques de faiblesse et de transition, il est juste que ceux qui ne désespèrent pas et qui luttent sans plier jusqu'à la fin soient glorifiés par la presse qui se les donne pour chef, connus par le pays qu'ils servent avec une abnégation étonnante et respectés par les adversaires eux mêmes.

Aujourd'hui nous avons un nouveau *leader !*

Depuis vingt-cinq ans, cet homme est sur la brèche. Témoin modéré de toutes les grandes luttes de notre politique, esprit d'élite parmi les plus brillants apologistes de l'idée libérale, l'Hon. Honoré Mercier est arrivé à ce dégré de prestige et d'importance qui en font non seulement un politique éminent, mais encore une grande figure patriotique dont la race canadienne française à lieu d'être fière.

Sa vie n'a été qu'un enchaînement non interrompu de luttes, de succès, de persévérance et surtout d'énergie incroyable.

La Concorde est fière de venir à son tour payer un humble tribut à cette vie laborieuse, à ce talent dépensé au service du pays, à cette éloquence mâle et convaincue dont les derniers échos vibrent encore dans l'enceinte parlementaire de Québec.

Nous donnons en même temps le portrait de notre chef.

Popularisons ce canadien franc et sans dol ; que le peuple ait ses traits gravés dans la mémoire ; qu'il apprenne, sinon à le soutenir dans ses luttes colossales, du moins à l'admirer, à se féliciter de ce vaillant compatriote.

***

Celui-là est un *self-made man* dans le grand sens du mot.

Si l'on suit assidûment les phases agitées de sa vie, on sent de suite cette énergie d'acier qui ne recule pas les obstacles mais les écrase. On le voit gravir, parfois avec la rapidité de l'idée, tantôt avec cette lenteur raisonnée et prudente qui dénote le diplomate, on le voit gravir la route ardue et pleine d'embûches de la politique.

Humble et parfaitement inconnu au départ, chef éminent d'un grand parti avec à peine quarante trois ans d'âge.

Le père de M. Mercier naquit à St. Pierre de Montmagny.

Bonne note de plus pour ce valeureux

comté qui sert fidèlement le parti dont on veut le séparer par toutes sortes de trucs criminels et qui continue à fournir à notre cause de vaillants champions.

Le père était cultivateur : vrai type du vrai canadien de nos campagnes, robuste de corps et d'esprit qui devinant dans son fils tout un avenir plein de promesses, n'hésita pas un instant à faire des sacrifices pour le mettre en contact avec les maîtres de la science.

Il n'était pas riche, il avait dû laisser le clocher natal pour se transporter à Iberville, (car c'est là que notre chef naquit en 1840) il avait à pourvoir aux besoins d'une assez nombreuse famille ; qu'importe, sachant que le meilleur héritage à laisser à ses enfants était une instruction soignée et substantielle, il n'hésita pas.

M. Mercier aime à raconter ses commencements modestes et souventes fois, difficiles.

Et qui peut ne pas admirer cette lutte du talent avec les aspérités dont est parsemée la route professionnelle quand le gousset ne déborde pas d'écus.

Ce fut chez les Jésuites qu'il fit son cours classique. Son passage y fut marqué par le travail, l'indépendance de caractère et l'emploi sérieux des moments même de loisirs.

M. Mercier a conservé un bien généreux souvenir des religieux qui furent à la fois ses professeurs et ses premiers guides. Il en parle souvent et avec un plaisir vrai.

Il y a quelque temps, à la réunion générale des élèves anciens et nouveaux du Collège des Jésuites, il a prononcé un discours très-fort et très-remarqué dont chacun, religieux ou laïque, a gardé un excellent souvenir.

Il dépassait de peu la vingtaine quand il entra pour faire son droit au bureau de MM. Laframboise et Papineau.

Ces deux patrons dont l'un a disparu de la scène universellement regretté, ont été nommés juges, grâce à leurs talents hors ligne et au suffrage de leur ancien clerc, M. Mercier.

En 1865, il était admis à la pratique et fixait ses pénates à St-Hyacinthe dont il est député actuellement.

Dès 1862, M. Mercier se lança dans la carrière de la politique qu'il fit marcher de front avec l'étude du droit qu'il ne voulut jamais négliger. Il n'était qu'étudiant de première année que déjà il siégeait au fauteuil éditorial du *Courrier de St-Hyacinthe*

Dans ce temps, la division des partis n'était pas encore parfaitement dessinée. Les hommes éminents, et il y en avait une myriade, groupaient autour d'eux la jeunesse toute avide de réformes et de régénération. On ne faisait que goûter en les connaissant les grandes novations constitutionnelles.

M. Mercier, dès l'abord, appuya de toute son énergie le cabinet McDonald-

Sicotte. Ce dernier surtout, le bon M. Sicotte de nos grands pères, était l'objet de ses prédilections.

C'était un cabinet pacificateur et plein d'enthousiasme pour le grand travail que nécessitait le pays encore tout morcelé par les mauvais jours.

Quand M. Sicotte remit au gouverneur son portefeuille de co-premier-ministre, M. Mercier refusa d'adhérer au programme de l'autre administration.

L'hon. M. Sicotte, on s'en souvient, avait groupé autour de lui une large portion du parti libéral et jouissait d'une grande popularité dans le Bas-Canada en raison de la fermeté qu'il avait déployée pour faire règler la question de la Tenure Seigneuriale et aussi pour sa courageuse attitude en face de la représentation haut-canadienne, alors comme aujourd'hui, imbue de préjugés, qui pour nous dominer voulait nous imposer la représentation d'après la population.

Ce combat était celui du peuple, et tourmenta longtemps les esprits.

Il servit l'opposition sous Cartier et s'occupa très activement de droit. En peu de temps, dit le *Canadian Biographical Dictionary*, le jeune avocat était au premier rang, et pour la clientèle et pour ses succès aux assises judiciaires.

Néanmoins, instinctivement les circonstances et sa propre nature le ramenaient à la politique active. Il reprit donc la rédaction du *Courrier de St. Hyacinthe.*

Par une de ces coïncidences comme en contiennent toujours les vies politiques, il avait pour adversaire dans le journalisme notre distingué ami et ex-confrère M. R. E. Fontaine, qui tenait alors la plume au *Journal de St-Hyacinthe* que l'*Union* a remplacé.

Ce fut une lutte mémorable et éclatante dans les annales du journalisme bas-canadien.

Chacun connaît quel vaillant lutteur était M. Fontaine. On relit encore avec plaisir cette prose chaleureuse qui fit applaudir toute une population.

Quelques années plus tard, MM. Mercier et Fontaine se trouvaient avocats-associés et défenseurs du même parti.

En 1866, M. Mercier abandonnait de nouveau et cette fois définitivement, et la rédaction du *Courrier* et le parti qui, en dépit de ses efforts, s'obstinaient à s'enfoncer dans une mauvaise voie.

Ce fut le pacte fédéral qui décida cette rupture décisive. Dans son jugement sain et prévoyant, M. Mercier entrevoyait dans l'avenir toute cette masse de difficultés qui entr'autres choses, amèneraient l'asservissement de nos droits commerciaux, la destruction de l'autonomie provinciale et la confusion des droits comme des délimitations constitutionnelles.

L'écrivain américain parlant de ce fait dans le *Biographical Dictionary* comble M. Mercier de louanges et de félicitations, pour n'avoir pas voulu sanc-

tionner l'arbitrage impérial que des esprits aveugles et retardataires voulaient déifier et archilégaliser.

De 1867 à 1871, on retrouve peu le nom de M. Mercier mêlé aux luttes. Il voulait étudier dans le repos, se recueillir pour le futur tant chargé de tempêtes : il voulait aussi, en homme impartial et sensé, permettre au système fédératif de faire ses preuves.

En 1871, il reparait sur la scène. C'est à Bagot où se présentait une des célébrités libérales, l'Hon. F. Langelier. Corps et âme dans la lutte, il commençait cette autre ère d'activité autrement tumultueuse et ardente que la précédente.

Ce fut vers 1873 qu'il forma à St. Hyacinthe avec notre estimé jurisconsulte Bourgeois une des plus fortes associations d'avocats que cette partie du pays ait vue.

Le pays a su reconnaître les grands talents judiciaires de M. Bourgeois en lui donnant l'hermine qu'il porte avec dignité et distinction dans notre ville.

Il posa sa première candidature à Rouville qui l'élisait député au parlement fédéral.

Dans cette enceinte qui renfermait tant de sommités, tant de têtes blanchies sous le harnais politique, la voix du jeune député eut des échos éclatants.

Il y fut acclamé et j'en veux donner pour preuve la parole d'un mien-ami, conservateur modéré et impartial, M. Alph. Desjardins,qui m'en parlait l'autre jour.

Son principal discours eut pour sujet la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

Il posa comme défenseur de sa religion en matière d'instruction publique et fit tant d'effet que le public voulut avoir ce discours en brochure.

Chacun se rappelle que ce ministère vint à deux doigts de sa perte.

De cette année, M. Mercier ne s'appartint plus. Il négligea tout pour le triomphe de la cause. Profession, intérêt personnel, santé, tout disparut devant cet élan d'enthousiasme et de dévouement.

En 1874, M. Cheval persistant à poser une tierce candidature dans Rouville, M. Mercier prouva ce dévouement à la cause en lui abandonnant ses chances.

N'est-ce pas que c'est là un de ces traits qui parlent bien haut et qui comportent plus que la meilleure plume n'en pourrait dire ?

L'année 1878 le trouve encore sur le champ de bataille, ferraillant dans St-Hyacinthe contre M. Tellier, qui ne l'emporta que de six voix.

Mais avec le temps, marchaient les événements et grandissait la renommée de notre chef.

Dans le ministère que le regretté patriote Letellier avait créé pour opérer le relèvement national, une vacance se fit par la mort de M. Bachand.

Tous se rappellent la position critique, les terribles tempêtes que la MAISON

BLEUE avait amoncelées sur nos têtes. Il fallait un homme de grand courage, de grand talent et d'un poids immense pour aider M. Joly.

Le parti libéral jeta les yeux sur M. Mercier avec cet instinct intelligent des partis en danger et celui-ci devenait Solliciteur-Général en juin 1879.

Je me rappellerai toujours avec quelle fougue majestueuse, avec quelle tenacité incroyable et surtout avec quelle éloquence large et solennelle, M. Mercier traita la fameuse question constitutionnelle.

C'est un de mes plus beaux souvenirs.

Oh ! si la jeunesse pouvait toujours s'instruire à pareille école, que d'hommes pratiques, grandioses et utiles sortiraient de ses rangs !

M. Mercier supporta avec courage la chute de son parti, mais désespéré de voir le peuple seconder par ses suffrages la vénalité des députés apostats, la scandaleuse dilapidation de Sénécal, il voulut abandonner l'arène parlementaire.

C'est alors qu'on vit un spectacle inusité dans notre histoire. Tout St-Hyacinthe s'émut à cette nouvelle, la province également; on pria, on pressa, on supplia le généreux athlète de ne pas abandonner la cause du peuple tout injuste, tout aveugle que fut celui-ci.

M. Mercier revint sur sa décision, il se laissa élire par acclamation.

Sur les instances de ses amis il s'établissait à Montréal au printemps de 1881 et devenait l'associé de nos amis MM. Beausoleil et Martineau.

Ce bureau est l'un des plus importants aujourd'hui.

Dernièrement on a fait du bruit à propos de coalition et de certaines affaires personnelles.

Une scission menaçait de se faire dans le parti, mais grâce à la bonne entente et au bon sens mutuel et aussi à la conduite admirable de M. Mercier, à la dernière session, tout est revenu, le nuage est dissipé et il n'y a de divisés que nos ennemis.

Au commencement de la dernière session, le groupe libéral de l'Assemblée Législative acceptant la démission de notre vénéré ex-chef M. Joly, remettait entre les mains de l'hon. M. Mercier les rênes du parti libéral.

Voilà cette carrière rapide, remplie et brillante de notre chef. Qui pourra s'empêcher, ami comme adversaire, de contempler avec admiration cette gradation constante, noble et méritée que n'ont causée ni les intrigues, ni les moyens malhonnêtes.

Jusqu'ici nous n'avons que constaté, maintenant apprécions.

***

Comme tout homme qui proémine, M. Mercier doit être étudié sous bien des faces.

Car, voyez-vous, il a été journaliste, il est avocat, il a été politicien, il est maintenant chef de son parti.

Sa carrière politique a été agitée et pleine de variations sur lesquelles un vulgaire partisan peut porter un jugement hostile, mais elles soutiennent bien le scrutement de l'homme impartial.

M. Mercier a changé de parti ! Bon, ce n'est pas moi qui essaierai de poser les principes de la mobilité ou de l'immobilité des partisans dans le parti.

Seulement, je crois avec tout le monde que la plus belle discipline perdra tout son charme le jour où elle exigera des subordonnés l'abandon complet de toute impartialité, de toute indépendance de caractère.

On aime trop à établir des comparaisons, bien disparates, entre les deux grande disciplines : celles du militariat et du parti.

Comme je ne veux guère imposer du mien en cette matière je cite deux opinions dont la valeur est d'autant plus grandes que leurs auteurs sont aux antipodes de l'idée libérale.....pratiquement comprise.

Papineau disait :

" L'on m'a accusé d'avoir changé " mes principes, de les avoir reniés en " consentant à entrer au ministère. Il " n'y aurait donc que mes prédécesseurs " qui auraient pu, entrer dans l'administration sans abjurer leurs principes ? " N'y aurait-il qu'eux qui puissent avoir " de consistance, de l'honnêteté, des talents ?

" La conséquence de la position qu'ils " assument en me faisant ce reproche, " serait de substituer une question de " personne à une question de principes ; " ce serait dire qu'eux seuls pouvent " faire le bien du pays, que sans eux il " ne serait permis à personne de travailler ni de contribuer à promouvoir les " intérêts de la commune patrie. "

Ainsi parlait le vieil intransigeant qui ne trafiqua jamais son vote ou son action

En 1879, L. O. David, écrivait ce qui suit dans l'*Opinion Publique* : " Changer de parti dans un pays où on peut " le faire sans changer de principes et " même pour y rester fidèle, peut être " un mérite au lieu d'être une faute, " suivant les motifs et les circonstances " par lesquels on a été influencé. "

Cet énoncé de M. David est parfaitement sain et logique.

M. Mercier, entrant dans l'arène politique, avait mûri dans l'étude et la comparaison tout un programme ; il jeta les yeux sur les grandes personnalités de la politique d'alors pour y trouver le type à son goût, selon ses principes et ses aspirations.

Les dénominations de parti ne l'éblouirent pas et les circonstances voulurent qu'il se donnât M. Sicotte pour Mentor.

Dans ce temps-là cet estimé canadien était du parti libéral-conservateur, mais depuis, grâce au départ des vrais patriotes, ce parti s'est transformé. Des transpositions de choses et d'hommes ont eu

lieu et, qui voudrait de sang-froid, trouver de la ressemblance entre la grande phalange de 1865 et la clique éhontée qui pressure la province aujourd'hui ?

Personne, pas même les vrais conservateurs qui s'en sont séparés.

Or, M. Mercier suivant avec réserve et prudence ce travail continu et latent qui se faisait au sein des partis, se laissait mouvoir, et par l'impulsion qu'imprime toujours le bon courant d'idées sur un homme d'esprit et de cœur et par ses propres opinions qu'il entrevoyait chez un autre groupe qui, celui-là s'appelait tout court et tout franchement : le parti libéral.

L'Acte de la Confédération le sépara de Cartier tout comme le *Quebec Act* divisa les deux grands libéraux anglais, Burke et Fox.

N'est-ce pas que cette grande affaire de la Confédération contenait assez de raisons pour briser les partis les plus fortement unis ?

Elle fit perdre au parti conservateur beaucoup de valeureux adeptes entr'autres notre chef et l'Hon. Howe, l'apôtre des provinces maritimes.

Et cet abandon, M. Mercier le faisait-il pour accaparer des honneurs, des argents, des grades honorifiques ?

Non, il allait se refugier dans les régions sibériennes de l'opposition avec un parti qui avait le mérite à ses yeux d'avoir pour programme ses propres principes et opinions.

Pas de vénalité, mais de la conscience.

Et aujourd'hui, M. Mercier a droit de se féliciter d'avoir délaissé dès le début ce parti qui a sali notre histoire par le scandale immonde du Pacifique et par la production de la clique Sénécal-Chapleau.

***

Une autre chose que les circonstances et quelques personnes se sont obstinées à joindre au nom de M. Mercier, c'est la coalition.

Cette partie est épineuse pour moi. Mes amis savent que jusqu'ici je n'ai pas été bien enthousiasmé de cette coalition. Je publiais même dans LA CONCORDE en 1881 une série d'articles à l'encontre de ce projet.

Mais entendons-nous et surtout soyons francs.

J'ai détesté la coalition dont l'on parle toujours pour nous diviser sans jamais la faire arriver à fruit.

Je l'ai craint parce que je me demandais de quelle nature et de quelle extension serait, de part et d'autre, les concessions d'hommes et de choses.

Je l'ai combattu, car je n'apercevais qu'une masse informe dans l'ombre, qui, par ses allures mystérieuses et suspectes ne disait rien qui vaille.

Mais, j'avoue que depuis la dernière session, j'ai trop de confiance dans mon chef, pour croire une seule seconde qu'il ne conduira le parti à bon port.

J'espère, j'en suis convaincu que, coalition ou non, M. Mercier agira si noblement qu'il conservera, autour de lui, le parti compact et pur de toute tache.

J'avoue avoir beaucoup étudié la question et la déclaration que fit M. Mercier en 1880 pour répondre à ceux qui l'accusait de nous abandonner, rapprochée de celle de cette année me sert de garantie car elle est inspirée par le sens pratique et la prudence la plus vigilante.

Voici cette déclaration qu'il fit à St-Hyacinthe en 1880 et que *La Patrie* reproduisit dans le temps :

" Ceux qui se sont amusés à lancer " dans le public une pareille accusation " sur mon compte sont des calomniateurs ; " je ne trahirai pas mes amis et ceux " mêmes qui le disent savent qu'ils men- " tent ; jusqu'ici j'ai été fidèle au man- " dat que vous m'avez confié et j'espère, " Dieu aidant. vous le remettre sans " avoir à rougir de mes actes.

" On a parlé de coalition ; l'on a pré- " tendu que j'y étais favorable. Vous " n'ignorez pas, et je vous l'ai déjà dit, " que j'ai toujours été et que je suis " encore favorable à l'union des hommes " honnêtes et intelligents des deux partis " sur une base honorable et intelligente, " savoir : l'intérêt bien entendu de toute " la province de Québec.

" Je n'ai pas à rougir de ce sentiment " que partagent les libéraux et les con- " servateurs honnêtes et respectables du " pays.

" L'esprit de parti a fait assez de mal " au pays pour engager les véritables pa- " triotes à réagir énergiquement contre " la manie qui fait voir des ennemis là " où il n'y a que des adversaires.

" Mon opinion est que les hommes pu- " blics doivent travailler au bien du pays " avant de songer au bien du parti.

" Faisons plus d'affaires et moins de " politique ; nous n'en serons pas plus " mal et le public en sera mieux."

Voilà des énoncés qui formulent tout un programme : Faisons des affaires et moins de politique ! c'est là le langage de l'homme pratique et, moi pour un, malgré que j'aie aimé jusqu'ici à me classer parmi les intransigeants, je serai heureux de m'unir à l'homme qui déclarera la mort aux partis pour faire des affaires dans le grand sens du mot.

Je reste dans l'expectative et d'ici à nouveaux faits, je garde cette splendide déclaration de M. Mercier comme garantie.

J'adore l'*opportunisme* bien entendu comme je déteste les coalitions ou les conciliations qui à la faveur de grandes reclames patriotiques ne servent que de marche-pieds à certains ambitieux.

Une coalition qui nous fera faire moins de politique et plus d'affaires, oh ! j'en serai de celle-là.

***

M. Mercier a été journaliste et s'en est tiré avec avantage.

Ce travail de la plume l'a formé en lui donnant la texture facile de la phrase parlée et une foule de connaissances.

Il était très fort quoique ce ne fut pas son genre favori et les anciens lecteurs du *Courrier de St-Hyacinthe* se rappellent encore les passe-d'armes de cette époque.

Durant la dernière session, M. Mercier a publié quelques articles dans l'*Electeur* de Québec. Il fait du journalisme en américain : des faits, des chiffres, des affaires. Jamais de fadaises, point de floriture mais du pratique, du tangible.

Au barreau sa réputation est fortement assise.

Son succès a été la grande plaidoierie dans le procès Sénécal et Laurier. Il fait époque dans les annales judiciaires de Montréal.

Il plaide beaucoup, spécialement les contestations d'élection dont il se partage la spécialité avec l'éminent légiste québecquois, l'hon. F. Langelier. Il plaît au Banc avec son genre méthodique et sérieux ; on le sait homme de convictions et de droiture éprouvée et la justice aime à se faire éclairer par cet avocat qui appartient à la noble phalange qui ne veut pas ravaler la profession jusqu'à la charlataneric.

Comme orateur, M. Mercier est placé dans le quatuor qui fait tant d'honneur à notre race canadienne : Laurier, Chapleau, Poirier et lui-même.

C'est un orateur à la large envergure que la nature a doué d'un physique imposant. Grand, solidement bâti, énergique de figure, souple et mobile de physionomie, M. Mercier forme à lui seul un genre à part.

Laurier est plus élégant, plus académique, Chapleau est plus éclatant et plus tumultueux, Poirier plus incisif et plus tranchant, mais, à l'instar de Burke, M. Mercier possède cette éloquence mesurée, convaincante et solennelle, cette éloquence qui plait au vulgaire comme aux experts, qui illumine et émotionne sans abuser de la métaphore ou du sentimental, qui part directement d'un cœur chaud et généreux, toujours vibrant au souffle du patriotisme.

Pectus est quod fecit disertos.

Qu'on ne soit pas surpris de m'entendre parler avec tant de chaleur de cette éloquence, car, voyez-vous, moi, j'ai assisté à toute la session dernière et, surtout, j'ai entendu ce chef-d'œuvre d'élocution, de sentiments et d'effets qu'a produit M. Mercier sur la question de l'emprunt.

Nous avons un chef éloquent dont la voix interprète avec chaleur et enthousiasme les sentiments de nos cœurs libéraux, un chef dont le discours a arraché un cri d'admiration aux plus

blasés, à ses plus grands adversaires..... et comment pourrions-nous nous trouver muets devant de tels efforts.

Remercions cette providence politique qui veille toujours, de nous avoir donné ce puissant avocat et faisons en sorte de le conserver longtemps à la tribune où les destinées du pays comme les intérêts du parti libéral lui ont fait une place première.

***

Mais c'est surtout au grand poste de chef que M. Mercier a brillé et tellement qu'en brisant un peu le vers bien connu, l'on peut dire :

Tel brille au second rang qui éclipse au premier.

La dernière session a été la plus vigoureuse et la plus brillante de toute la Confédération

Une petite poignée de braves libéraux ont mis en déroute, à la voix de leur chef, toute une masse de ministériels.

L'opinion est ébranlée, la panique est dans le camp adverse, il faut changer de ministres — ceux d'aujourd'hui sont écloppés—tout le monde est saisi d'admiration et d'étonnement devant cet énergique résultat et M. Mercier est la grande personnalité du jour.

La presse la plus calomniatrice n'a pas le cynisme de taire sa surprise.

On avait dit que la nomination de M. Mercier au poste de chef nous enlèverait la fraction anglaise : voici comment le *Hérald* finit un article très laudatif à l'adresse de M. Mercier :

" Cet éloge du chef de l'opposition est bien mérité et ne contient que la vérité. De fait, ils sont rares, ceux de ses adversaires qui refuseront de lui rendre la même justice. M. Mercier a bien gagné ce témoignage flatteur : et les hardis compagnons (*plucky fellows*) qui l'ont secondé méritent aussi leur bonne part de félicitations. Leur travail a été considérable ; mais c'est surtout le mal qu'ils ont empêché en dévoilant le danger aux yeux du public, qui est incalculable."

Quelques autres ayant insinué que M. Mercier n'avait pas attiré l'attention du pays et de la députation aussi effectivement que les libéraux le croient, le *Journal des Trois-Rivières* répond ce qui suit :

" Un fait certain, c'est que jamais administration ayant une aussi forte majorité, n'a été plus harcelée, moins heureuse dans la défense de sa politique et en somme aussi faible aux yeux même de ses amis. La députation se sépare non pas avec la confiance que l'état de choses actuel subsistera, mais plutôt avec l'idée qu'il y aura remaniement pendant la vacance."

Oui, ça été une déroute complète. Devant M. Mercier et ses vaillants adjoints le ministère a retiré, retranché, métamorphosé ses mesures ; il n'a pu se sauver que par le silence et le dévouement inconscient d'une majorité qui ne s'appartient pas.

Il fallait voir le chef de l'opposition à l'œuvre.

Jour et nuit à l'étude,à l'organisation, à la tribune et aux interpellations. Ja-

mais faillissant, toujours au poste, parlant en moyenne cinq ou six heures par jour, M. Mercier nous a donné le vrai type du pilote fidèle et habile, tenace et convaincu qui ne veut céder à personne, pour un seul instant, la direction de la barque.

Les récifs sont nombreux, mais heureusement le parti libéral entrevoit le port.

D'ici là, ne faillissons pas. Confiance en notre destinée, confiance en notre programme, confiance surtout en ce chef qui dans deux mois et demi nous a fait faire tant de chemin et dans l'enceinte parlementaire et dans l'opinion publique.

Que nos ennemis ricanent et se moquent d'un parti qui a encore du dévouement pour un pays qui le reconnaît pas.

On dit que le parti libéral se meurt !

Eh ! seraient-ce les derniers événements qui dénoteraient cette agonie ?

Cela fut il que, nous tous libéraux, nous pourrions dire avec l'illustre auteur du CID :

Mourir pour sa patrie n'est pas un triste sort,
C'est s'immortaliser par une belle mort !

Trois-Rivières, avril 4, 1883.

G W. STEPHENS

M. P. P.

Assemblee Legislative de Quebec

G. W. Stephens

L'opposition libérale dans la Chambre d'Assemblée, à Québec, ne compte, il est vrai que quinze survivants.

Mais, je ne crois pas qu'on puisse, en un aussi petit nombre, trouver plus de variétés frappantes autant dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel.

A part les avocats, les notaires, les médecins, nous avons un littérateur, non pas par accident, mais qui a des volumes à son crédit ; un riche et habile exportateur de la race bovine, trafic qui est en train d'enrichir tout le pays ; un petit noyau de cultivateurs dont s'honore la députation ; un navigateur expérimenté qui ne contribuera pas peu à diriger la barque libérale sous les auspices de la STELLA MATUTINA.

Il y a. cependant, quelque chose de plus dans notre groupe. Quelque chose de pas commun du tout. RARA AVIS.

C'est un millionnaire !

Et l'on dit que nous sommes les pupilles de la misère, nous qui avons des millionnaires dans la proportion de un sur quinze.

Et, remarquez-le bien, sur les banquettes de l'opposition !

Tout autre que notre ami distingué, Geo. W. Stephens eut, à l'écart, tranquillement joui de ses vastes revenus, sans accorder même un regard distrait à nos combats plus obérants que lucratifs.

A quoi bon ces infimes détails de la politique ? qu'importe le tarif des douanes, les manipulations des cliques, le relèvement national quand on a, à côté de soi, le Pérou en miniature ?

L'égoïsme eut raisonné de la sorte.

Mais, et c'est là ce que j'admire, M. Stephens s'est jeté tout entier dans la lutte exténuante que nous livrons dans cette province surtout. Il n'a consulté que les enseignements d'un esprit sain et d'une expérience formée et développée par quarante ans de travaux continus.

Il est aujourd'hui, à l'assemblée, à un poste premier, droite du chef, avant garde de la petite armée.

***

Comme cela se dit : on se fait des imaginations sur les hommes dont on entend souvent parler.

La folle du logis leur donne une figure, un physique, un passé, un tout qui lui plait mais que la réalité détruit.

C'est ainsi qu'elle a pû faire croire à plusieurs que le député de Montréal-Centre a toujours vécu dans un langoureux *far-niente ;* que sa jeunesse et les années qui l'ont suivie se sont passées dans l'indolence.

Qu'on se détrompe. D'ailleurs, pour beaucoup c'est déjà fait, car beaucoup ont vu le député à l'œuvre.

Et à l'œuvre on comprend son homme.

Les détails biographiques sont encore plus éloquents. Ils prouvent en même temps combien nos co-nationaux, les anglais, sont pratiques en formant leurs enfants.

Opulents ou dans la gêne, règle presque absolue, on travaille à en faire des hommes utiles.

George Washington Stephens, est né vers 1833, au beau milieu de la grande tourmente qui est à notre histoire ce que 89 est pour celle de la mère-patrie.

L'air du temps, tout chargé d'électricité et d'imprévu, n'a pas peu contribué à façonner cette énergie latente qui est le fond de son caractère. C'était alors, l'âge de fer : on dit que nous sommes, ou bien près, dans l'âge d'or.

Il y a tant de gens superlativement complaisants pour le temps où ils vivent.

Qu'importe, c'est un détail.

Il reçut une instruction commerciale avec une forte teinte de classique, selon le système des *High School.* Après quelques années d'emploi dans un magasin de la campagne, le jeune commis passa successivement au commerce du fer, de la mercerie, des épiceries et des approvisionnements.

Il s'initiait ainsi aux détails simples mais essentiels du commerce. Cette connaissance est la bâse des plus grandes réputations commerciales ou économiques: sans les détails, vous avez la statue à tête d'or, mais à pieds d'argile.

En 1854, M. Stephens entrait dans 'armée des commis-voyageurs. Cette institution n'avait certes pas alors l'importance et l'extension qu'on lui remarque de nos jours, mais elle fut un excellent moyen de voir, de connaître, d'amasser des trésors d'expérience.

Si l'auteur du proverbe . *pierre qui roule n'amasse pas mousse*, a voulu fronder le gout du voyage, m'est avis qu'il a eu, un tantinet, la berlue.

Vous voyagez, ou dans l'ancien monde ou dans ces pays, hier, vierges encore, aujourd'hui plein d'une activité violente et générale. De suite, dans votre esprit observateur se fait le grand travail de la comparaison. Vous recueillez, vous amassez pour l'avenir. Ceci comblerait une lacune chez vous, cela perfectionnerait une institution indigène. Ainsi de suite.

C'est après avoir ainsi voyagé pour le commerce et pour lui-même que notre ami se livra à l'étude du droit, pour laquelle, dit-il, il avait toujours eu une inclination fort prononcée.

En novembre 1863, le Barreau de sa ville natale, l'admettait au nombre des siens.

Il fut plusieurs années, le sociétaire du célèbre M. Perkins. Ce bureau s'occupait surtout des grandes contestations commerciales et tenait une place éminente au premier rang.

Entr'autres causes de renom auxqu'elles M. Stephens attacha son nom, je remarque, et chacun se rappelle cet incident mémorable, la fameuse cause de " l'Indian Marriage : " Connolly vs. Woolwych.

Le cadre de mes notices biographiques ne me permet pas d'en citer d'autres ; je m'en console en sachant que M. Stephens n'a pas besoin de ma plume pour conserver vivace le souvenir de son passage au Barreau.

Je dis, de son passage. En effet, le député de Montréal-Centre a laissé la profession active depuis un bon nombre d'années.

C'était pour se livrer tout entier à l'administration de la fortune collossale de son père H. Stephens. Cette occupation contribua plus que tout le reste à le familiariser avec le haut-monde de la finance, de la Bourse, où l'on brasse les millions, édifie ou immole des fortunes.

A la mort du père millionnaire, notre ami, joignant son propre pécule à la magnifique part de succession qui lui revenait, se trouvait au nombre de ces rares et heureux mortels qui sont comptés sur les doigts de la main et que l'on appelle millionnaires.

M. Stephens a été treize ans échevin de Mon l et a souvent servi de maire.

En 1881, Décembre 2, la division-

centre de la grande métropole l'envoyait représenter ses nombreux intérêts, à l'ombre du drapeau libéral, à l'Assemblée Législative de Québec.

Il partage maintenant ses jours entre l'étude et la gestion de ses propres biens. Sa santé est, en apparence, excellente.

Le demi-siècle d'existence n'y paraît pas, et nul, plus que notre ami, n'a l'air plus décidé de vivre longtemps.

***

Le député de Montréal Centre n'a ni les préjugés de caste, ni ceux d'un esprit national outré.

J'aime a reproduire textuellement ce qu'il m'écrivait :

" I am a thorough canadian, not an " Englishman or a Frenchman but a " solid canadian. I am a thorough li- " beral desiring to see every one of my " countrymen able to read, to write and " figure, and long to see the day when " we shall all unite in calling ourselves " canadians and pulling together for the " common-good "

" Je suis un canadien dans toute la " valeur du terme ; pas un anglais ou " un descendant de la France mais un " vrai canadien. Je suis également li- " béral décidé et convaincu ; mon grand " désir est de voir tous mes compatriotes " en mesure de lire, d'écrire et d'ali- " gner des chiffres. J'attends avec im- " patience le jour, où, nous unissant en " notre titre de fils du sol, nous unirons " nos efforts pour marcher à un but " commun : le bien de tous."

Ce sont là des paroles d'hommes serieux et de bonne volonté.

Qu'importe les dénominations nationales, trop souvent exagérées ? Le sort a voulu que, sous un même ciel, vécussent divers peuples parlant ou croyant diversément, eh bien ! que tous les angles disparaissent quand il s'agit de marcher pour les intérêts communs.

Car, le Canada, ce n'est pas seulement la patrie des canadiens français : c'est celle de tous ceux qui y sont nés ou qui l'ont adopté. Anglais, Irlandais, Ecossais, ou Canadiens-français nous sommes tous des co nationnaux.

Le vœu de M. Stephens sera peut-être, avant longtemps exaucé. Un jour viendra où nous verrons, la main dans la main, marcher et agir les hommes de bonne volonté.

Les couleurs de clochers seront oubliées et ceux-là seuls qui pourront réunir assez d'abnégation et de droiture pour n'être plus que des hommes d'affaires, ceux-là seuls auront droit aux acclamations du présent et à une mention dans la postérité.

Cette profession écrite cadre bien avec toutes celles que nous avons recueillies depuis deux années de la bouche du député de Montréal-Centre.

Je l'ai insérée ici pour faire connaître à notre public que, loin d'être un fanatique ou un extrémiste, M. Stephens sera un des plus vigoureux à mettre l'épaule à la roue.

L'heure de la grande évolution arrive : il est bon de nous compter.

***

J'aime le genre de M. Stephens. A lui seul, il a plus de concision et d'abondance, de précision et de plénitude que tous les DEBATERS contemporains de nos Chambres.

Sa devise c'est le *multum in brevi.* Il y tient religieusement et se forme tous les jours un groupe croissant d'admirateurs Je dirai plus, il fait école à Québec.

Caustique et souple dans la forme, mais d'une rigidité mathématique quant au fond, il a produit de vrais petits chefs d'œuvre dans l'art de traiter agréablement, élastiquement, les sujets les plus abstraits. Ce n'est pas l'orateur à front ridé et soucieux, raide comme un chiffre et froid comme une équation à deux dégrés. Non, à mille lieues de là. Il fait bon de l'entendre disséquer un budget avec une aisance qui est toute élégante, pimpante et sans fard.

Les bons mots pleuvent, les tournures de phrases sont originales et gaillardes, les chiffres les plus informes s'humanisent dans cette élocution tout à fait exotique dans nos Parlements.

M. Stephens a beaucoup du père Thiers qui émaillait de traits piquants et jovials les plus ténébreuses dissertations budgétaires.

On me disait que ce genre oratoire n'était pas du goût de tout le monde, que plusieurs le critiquaient immensément et lui apposaient dédaigneusement l'appellation de "genre à la Mark Twain."

Bah! qui ne rencontre pas de censeurs, de dissidents? La critique..... mais La Harpe trouvait matière à vingt pages, grand folio, petit type, dans la critique d'Athalie. Et puis Mark Twain n'est pas le premier venu. Il fait rire, mais il flagelle; il a hérité de la verve de Dickens pour tuer par le ridicule les erreurs et les bouffonneries de son temps. *Castigat ridendo mores.*

Le genre de M. Stephens plaît et doit plaire. S'il fait rire le spectateur des supplices qu'il inflige à la coterie d'en face, ce n'en est que mieux.

Des larmes pourraient faire croire à la sympathie.

M. Stephens est élégant, coloré et toujours correct quand il parle en public ou à l'Assemblée. Son sang-froid ne se dément jamais.

Il parle le français très-bien, il le comprend encore mieux et il aime à répéter dans notre langue les parties de ses discours les plus importantes et que certains députés n'auraient pu comprendre.

Savoir les deux langues, c'est le complément de l'orateur dans notre pays.

M. Stephens est au nombre de nos plus studieux députés. Il possède une science générale et approfondie. Il sait le latin et sait aussi avec un extrême à propos faire valoir cette connaissance.

Rien ne le prend au dépourvu et je crois qu'avec M. Marchand, c'est celui qui possède le plus gros bagage de ces maximes, proverbes, pensées, etc., qui donnent tant de poids à une période ou à une vive interpellation

M. Stephens est appelé à un rôle important dans le parti libéral; son nom inspire de la confiance comme celui d'un chef; nul doute qu'il aura sa place, et une place honorable dans toute combinaison ministérielle, résultant du triomphe des libéraux.

Trois-Rivières, 20 avril 1883.

JAMES McSHANE

DÉPUTÉ DE MONTRÉAL-OUEST

ASSEMBLEE-LEGISLATIVE DE QUEBEC

M. JAMES McSHANE

Député de Montréal-Ouest

On trouverait difficilement à Montréal, un homme plus actif, plus entreprenant que M. McShane. Doué d'un tempérament énergique, il possède à un haut degré les qualités caractéristiques de sa race ; d'une activité fébrile, il saisit bien vite les détails comme l'ensemble d'une question, qu'il analyse avec une grande lucidité d'esprit. Tout est mouvement chez lui. Il ne craint rien, ne recule devant rien et parvient toujours au but proposé.

Entré de bonne heure dans le commerce, il y a très-bien réussi ; il a voulu être Echevin, il l'a été, plus tard, l'idée lui est venue d'être député, il l'a été et représente encore au Parlement de Québec la division la plus importante de la province : Montréal-Ouest. On a beau lui faire des luttes acharnées, il sort toujours vainqueur du combat. Fils de ses œuvres et travailleur infatigable il ne se permet jamais de repos ; plus la tâche est difficile, plus son ardeur se manifeste. Un échec n'a d'autre effet que celui de redoubler son courage.

Monsieur James McShane est né en 1834 ; il a donc aujourd'hui quarante huit ans révolus, c'est un âge assez avancé chez la plupart des hommes, pour lui c'est encore très-jeune.

Il doit ses premières études à un instituteur intelligent et dévoué, M. Daniel Mahoney, dont il vénère le souvenir. Il termina ses études au Séminaire de St-Sulpice. A peine avait-il quitté les bancs de l'école qu'il se livrait au commerce, à un commerce nouveau dans le pays : celui des bestiaux. Il réussit parfaitement, obtint des contrats importants du gouvernement et se livra tant au commerce local qu'à l'exportation, à l'instar de son père, qui avait inauguré ce commerce, il se créa de belles relations en Europe et donna le premier élan à un négoce devenu depuis très-important. Tout le monde s'accorde à rapporter à M. McShane l'initiative, l'honneur et le mérite d'avoir développé le commerce des bestiaux entre le Canada, les Etats-Unis et l'Europe.

Pendant seize ans, M. McShane a occupé avec honneur, un siége d'Echevin au Conseil-de-Ville de Montréal. Il y a exprimé de très-bonnes idées et contribué à la réussite d'excellents projets, inspirés dans l'intérêt de la ville.

Tour à tour président du comité de l'Hôtel-de-Ville et des marchés ; il a rempli ces fonctions importantes avec honneur pour lui et avantage pour la cité ; il fut aussi un des membres les plus utiles du comité des finances ; le grand comité par excellence du conseil de ville de Montréal.

A la Chambre de Québec, aux deux dernières élections, il a souvent pris part

aux débats avec un succès marquant. Libéral sincère en politique, M. McShane n'a jamais connu les défaillances ; il a su résister maintes fois aux offres séduisantes des conservateurs, préférant les luttes souvent stériles de l'opposition aux honneurs mal acquis du pouvoir. Aussi jouit-il du respect et de l'estime de ses chefs et collègues de la chambre, amis et adversaires On le consulte sur les mesures importantes, autant à cause de son excellent jugement que de sa grande justesse d'appréciation.

Durant la dernière session, M. McShane s'est distingué en prenant une part très-active aux débats. On a beaucoup remarqué ses discours sur le Budget et sur l'état de dilapidation dans lequel gisent nos finances. Homme de chiffres, M. McShane démolissait, par la logique et le calcul, l'échaffaudage boîteux du Trésorier Provincial, entraînant toujours les bravos enthousiastes de la chambre. Toujours à son poste, notre ami était constamment sur la brèche, prêt à défendre la bonne cause, harcelant l'ennemi par ses sorties inattendues, accompagnées du sarcasme le plus mordant.

Un incident de la dernière session est la rigoureuse défense faite par M. McShane des droits attaqués de son pays. On se rappellera longtemps le vif enthousiasme qui s'empara de la chambre, lorsque justement blessé de l'attitude du Premier Ministre, notre député évoqua la grande figure de Parnell, l'éminent patriote, défenseur des droits de l'Irlande aux Communes anglaises. Aux accents d'une voix émue, on sentait les battements de son cœur ; ce jour-là fut pour M. McShane un jour de triomphe et une fervente manifestation de son patriotisme.

M. McShane est un ami sincère, possèdant un cœur d'or. Il aime à rendre service et nombreux sont ceux qu'il a obligés, et même secourus.

Il est très sympathique aux canadiens-français ; il aime à parler leur langue et à prendre part à leurs luttes, à leur travaux et à leurs plaisirs. Sa maison est ouverte à nos compatriotes et il leur donne une généreuse et loyale hospitalité que les grands et les petits sont heureux de partager.

A la dernière session il a donné une preuve irrécusable de son amitié pour les canadiens-français. Les journaux ayant rapporté que M. Foster, ambassadeur américain à Montréal, avait insulté les canadiens-français, M. McShane se leva en Chambre pour revendiquer l'honneur de nos nationaux et le fit avec cette chaleur d'expression qui lui est particulière et en profita pour dire tant de bien des nôtres, qu'il reçut les applaudissements unanimes des deux côtés de la Chambre.

Il n'a fait là, d'ailleurs, que continuer l'œuvre de toute sa vie. Au Conseil, il a toujours été l'ami des canadiens-

français et plusieurs lui doivent leurs positions, et de belles positions.

M. McShane est avant tout catholique ; il est convaincu et agit conformément aux ordres et enseignements de son Eglise. Toutes les œuvres religieuses et nationales trouvent en lui un appui sincère et généreux, un intrépide défenseur.

Il a fait beaucoup pour l'encouragement de l'émigration et contribué sa part à l'amélioration des classes ouvrières. Celles-ci ont toujours trouvé en lui un ami réel et c'est à elle qu'il doit une large part de ses succès dans la vie publique.

M. McShane exerce une influence considérable sur ses compatriotes avec lesquels il sait s'identifier dans toutes les grandes occasions. Il a plusieurs fois refusé la présidence de la société St. Patrice, qui l'aurait élu par acclamation s'il l'eût voulu. Il n'a pas voulu accepter la candidature à la mairie, l'hiver dernier,lorsqu'il avait les meilleures chances possibles de succès.

Il porte un vif intérêt à toutes les sociétés athlétiques, il est membre honoraire pour la vie de plusieurs clubs importants et président actif du célèbre club *Shamrock*, une institution qui fait honneur à la cité de Montréal et qui porte vaillamment le titre de champion du monde.

Notre ami tient de ses parents, l'esprit libéral, le caractère énergique et les sentiments patriotiques qui l'animent. Son père, M. James McShane, natif du comté d'Armagh, Irlande, a occupé pendant près d'un demi siècle, une position importante dans le commerce de Montréal et parmi la population irlandaise. Il vint au Canada en 1821 et est aujourd hui âgé de 83 ans. Il a toujourjoui d'une forte considération due à une vie honorable et sans tache et à une fermeté inébranlable de ses convictions de catholique. C'est un patriote éprouvé, un libéral de la vieille école qui se distinguait au premier rang dans la phalange qui combattit sous le drapeau des Lafontaine, des Baldwin et plus tard des Dorion et des Holton.

Convaincu de la nécessité et des bienfaits de l'éducation, il s'imposa les plus grands sacrifices pour faire instruire sa famille et la mettre en état de jouer un rôle utile dans le monde.

Le député de Montréal-Ouest ne tiendrait pas de son père s'il n'était pas patriote et libéral.

Hon. H. G. JOLY

DÉPUTÉ DE LOTBINIERE

ASSEMBLEE-LEGISLATIVE DE QUEBEC

L'Hon. H. G. Joly.

Nous donnons aujourd'hui la biographie d'un homme universellement connu et estimé. Je crois même qu'en compilant indistinctement ce qu'en ont dit ses adversaires, cela formerait déjà un éloge suffisant, tant l'Hon. Joly impose de respect à tous.

Peu de vies ont été plus remplies, plus irréprochables.

Cette vie compte déjà bien des lustres puisque l'ex-chef de l'Opposition Provinciale a cinquante quatre ans bien sonnés.

Le physique a peu vieilli, sauf la chevelure qui est d'un blanc neige.

Au moral, M. Joly est d'une verdeur, d'une énergie en plein épanouissement.

Ce n'est pourtant pas qu'il ait suivi que des sentiers faciles. Il eut pû se croiser les bras et, en seigneur d'un autre âge, se laisser vivre indolemment.

Sa fortune le lui permettait. Cependant, ceux qui comptent tant soit peu d'années, savent que le député de Lotbinière a, à son crédit, une carrière de luttes incessantes et de combats que l'histoire relatera.

C'est surtout la grande persevérance qu'il a montrée, toujours et toujours, qui est plus admirable chez lui.

Chef d'une opposition qui semblait retenir par bail éternel les frigides régions de la gauche; constamment méconnu d'une province qui n'eut jamais de meilleur ami et suivi seulement d'une poignée de députés, il n'a pas, un seul instant, je ne dirai point failli, mais même songé à examiner de près les miroîtement de la tentation.

Et l'on sait si elle est perverse la tentation politique.

Comme l'Hon. McKenzie, aujourd'hui M. Joly combat en soldat sous un chef qu'il a désigné lui-même, et librement.

Il a compris que là où certains esprits étroits ne voient que déchéance, il ne s'est fait qu'un mouvement stratégique demandé par les circonstances.

A la chute du parti libéral anglais, Harthington n'a-t-il pas pris les rênes de ce parti et Gladstone perdait-il de son importance pour cela ?

D'ailleurs, comme M. Joly le disait lui-même, l'âge ne lui permet plus de lutter avec l'ardeur d'autrefois.

Sa part est surabondamment faite, et il cède le sceptre à un autre.

Il peut aujourd'hui s'adonner plus complètement à des occupations favorites et d'un caractère national comme le reboisement.

* * *

Henri Gustave Joly, est né en France, le 5 décembre 1829, du mariage de Gaspard Pierre Gustave Joly, seigneur de Lotbinière, et de Julie Christine Chartier de Lotbinière, dont le père fut Conseiller Législatif.

Il fit ses premières études à Paris.

Quand sa famille retourna au Canada, il se consacra à l'étude du Droit, et c'est en 1855 que le Barreau l'admettait parmi les siens.

C'est aussi vers cette époque qu'il épousa mademoiselle Gowen, cette femme d'esprit et de tact que savent apprécier tous ceux qui la connaissent.

Dès sa vingt-cinquième année, M. Joly s occupa d'affaires publiques et nationales.

Bien vu de toutes les nationalités, quoique calviniste de religion et anglais d'apparence, il faisait présager le rôle imporant qu'il serait appelé à jouer sur notre cène.

Dans la suite on le trouve Président du Bureau d'Agriculture de cette province, de la Compagnie du Chemin Gosford, de la société pour l'Encouragement aux Arts et Industries et vice-Président de la *Royal Humane Society of B. N. A.*

Il prenait siége au parlement vers les dernières années de l'Union, en 1861.

Depuis ce jour il n'a pas, un seul instant, cessé de représenter le grand comté de Lotbinière, aux deux Chambres, lors du double mandat, et à Québec depuis.

Le parti conservateur a essayé deux fois entr'autres de lui faire subir une défaite. Son candidat, M. Guillaume Amyot, alors rédacteur du *Courrier du Canada* et aujourd'hui député de Bellechasse, mit en œuvre toutes les inventions de l'*Influence Indue ;* mais le comté de Lotbinière ne broncha point.

L'Hon. M. Joly jouit dans son comté d'une influence que peu d'hommes peuvent se vanter d'avoir eu ailleurs ou là-même.

Cette influence répose non-seulement sur les convictions libérales des électeurs de Lotbinière, mais aussi sur le grand respect que M. Joly leur inspire.

De tout temps la famille Joly a été une source de prospérité pour Lotbinière, de secours pour les destitués de la nature et du sort et, pour ceux qui ont eu l'occasion de parcourir ce comté, il est aisé de voir que la vertu de reconnaissance existe à Lotbinière pleine et franche.

En 1867, M. Joly prit la direction du parti libéral à Québec.

En ce temps-là, l'opposition comptait la moitié moins de membres qu'aujourd'hui et il fallait du courage pour lutter contre un parti formidable.

Néanmoins à chaque session, M. Joly, revenait avec son groupe d'amis blâmer la mal administration, mettre le peuple en garde et prédire un sombre avenir..... lequel sombre avenir est aujourd'hui une actualité.

Et il est sombre en effet.

M. Joly a surtout lutté contre les *rings* de chemins de fer qui ont amené la crise actuelle.

Vers 1875 le groupe de spéculateurs, rois et maître aujourd'hui, faisait son entrée par le scandale des Tanneries : a l'avant dernière session, il nous volait

notre chemin de du Nord, comme finale.

M. Joly peut se rendre le témoignage d'avoir constamment prédit le malheur.

Si le peuple l'a méconnu, à lui d'endurer maintenant tous les maux qui l'accablent ou sont imminents.

Lors de la construction du chemin de fer du Nord, ou plutôt, lorsque la loi statutaire, qui y pourvoyait, fut discutée, M. Joly s'opposa fortement, non pas à la construction, selon que des badauds de la presse le dise, mais au mode de construction.

Pourquoi ?

La Province avait déjà trop d'obligations et de gaspillages. Il prévoyait des embarras prochains.

On ne voulut point écouter et peu après, obligés d'imposer des taxes, les conservateurs subissaient le *veto* de Letellier et passaient à l'Opposition.

Tout naturellement M. Joly fut appelé à former l'Exécutif.

C'était en 1878.

Il se donna pour collègue MM. Bachand, Marchand, Langelier, Chauveau, Starnes, un peu plus tard, M. Mercier.

Les élections lui accordèrent d'abord une majorité problématique, grâce aux députés qui mentirent à leur mandat en ne donnant pas au nouveau gouvernement le *loyal fair play* promis devant l'électorât.

Quelques mois après, Rouville, Verchères et Chambly portaient la majorité à six ou sept.

M. Joly commença alors sa politique d'économie.

Pour ne pas revenir sur des faits que chacun se rappelle très-bien, disons seulement que la belle économie de $220.-000.00 fut opérée malgré les obligations contractées par les cabinets précédents.

M. Joly avait donc tenu parole et la province allait donc jouir d'une véritable administration économe.

L'intrigue n'avait cependant aucun repos. La clique qui convoitait le chemin de fer du Nord craignait que M. Joly le louât ou le vendit et alors,

Adieu veau, vache, cochon, couvée !

Tout fut mis en œuvre et, un beau matin, sans raison, sans prétexte de bon aloi, MM. Chauveau, Paquet, Flynn, Racicot et Fortin nous abandonnaient.

Depuis, Sénécal a agi comme chacun le sait. M. Chapleau est à New-York, honteux de revenir dans son pays qu'il a honteusement joué et ruiné ; Sénécal est une puissance devant laquelle la vertu politique de la plupart disparaît comme beurre en poêle et..... l'Hon. M. Joly est toujours au milieu de nous, entouré de prestige et de respect.

M. Chapleau a fui nos parlements en se donnant un successeur irresponsable que la justice a achevé de " désemparer. " M. Joly s'est désigné un successeur, mais continue à travailler pour une province trop aveugle, trop ignorante pour connaître ses vrais amis.

Quelque soit le rôle que joue M. Joly

dans l'avenir, je puis dire que le seul fait d'avoir prédit ce qui arrive aujourd'hui, de s'être mis en travers des cliques depuis 1867, d'avoir dénoncé chaque jours le progrès du mal, ce seul fait suffit pour une carrière.

Aujourd hui, c'est la banqueroute, l'anarchie dans le parti, la corruption en haut et en bas : tout cela, M. Joly voulait nous le faire éviter.

Le député de Lotbinière a fait pour l'agriculture, les chemins de fer, le reboisement, la moralité politique plus que tous ses adversaires ensemble et, quand il laissera l'arêne politique, il aura droit de se dire : j'ai fait peut-être plus que je ne devais faire pour une province qui certainement a fait moins qu'elle devait faire, sinon pour moi, au moins pour elle-même.

***

L'Hon. M. Joly est un orateur excessivement onctueux et agréable. Rien de blessant dans l'expression ou la diction.

Ça coule de source.

Ce n'est pas le type de l'orateur des masses, et pourtant, peu d'hommes s'en emparent comme lui. Tout chez lui, quand il parle, respire la conviction et contribue à inoculer cette conviction chez autrui.

J'aime à entendre ces courtes mais substantielles improvisations dont M. Joly émaillent nos séances sessionnelles à Québec.

En 1872, L. O. David disait du député de Lotbinière :

" Orateur aimable, à la parole souple, " élégante et facile, polie, originale et " caustique, à la repartie fine. Denué de " fortes passions, délicat et mesuré dans " ses paroles comme dans ses actions, ne " recherchant ni le bruit ni l'éclat, son " éloquence n'offre pas les grandes émo- " tions, les élans spontanés qui consti- " tuent le véritable orateur ; sachant " néanmoins décocher un trait avec ha- " bileté mais retenant toujours à demi la " main pour ne pas trop blesser son ad- " versaire."

J'ai bien admiré, en 1879, la manière calme et solennelle dont M. Joly traita la grande question constitutionnelle.

Je fus ému de cette tranquillité en face des intrigues, des trahisons et des malheurs de toutes sortes et je me rappelle spécialement le résumé tout bref qu'il fit de la situation.

Je l'ai conservé dans mes notes ; le le lecteur sera à l'aise de relire ces quelques lignes, que voici :

" Nos adversaires battus dans la province mais non découragés, ont pris le parti de fouler aux pieds notre autonomie et ont demandé le secours des autres provinces. La province de Québec est seule compétente à juger si le renvoi d'office du cabinet de Boucherville était sage ou non, et je crois qu'elle s'est prononcée assez énergiquement en faveur de ce renvoi. Est-ce qu'à l'avenir, le Lieutenant-Gouverneur d'une province devra demander au cabinet fédéral si tel ou tel acte

qu'il se propose d'accomplir est bon ou mauvais ? D'après la doctrine de mes honorables amis de l'opposition, c'est là, suivant moi, la position que l'ont veut faire au chef de l'exécutif provincial. Est ce que la Chambre des Communes doit être la directrice des actes du Lieutenant-Gouverneur ? Il serait bien difficile de se conformer à sa volonté, car l'an dernier, elle votait la non intervention et cette année, un vote contraire a été donné. Lequel des deux votes doit être suivi ? En ouelle année la Chambre des Communes a-t-elle eu tort au raison."

On admirera toujours cette calme exposition de faits en temps d'*imbroglio* et de tourmente comme celle de 1879.

Pour finir cette exquisse biographique à laquelle j'aurais voulu consacrer plus de temps et d'espace, je citerai un paragraphe que contient l'*Opinion Publique* de 1872.

" Quoi qu'il en soit, M. Joly est un " de ces hommes dont un parti et un " pays s'honorent avec raison ; homme " de bien ! qui ont tout ce qu'il faut " pour gouverner leurs semblables excep- " ter peut-être, ce qu'on ne devrait pas " avoir et ce qui ne serait pas nécessaire " dans une société vraiement morale. " Homme de principes et de convictions " qui méritent d'autant plus la popula- " rité qu'ils la recherchent moins. M. " Joly est sans doute de ceux qui croient " que le vrai mérite et la véritable gran- " deur ne consistent pas à avoir plus de " ruse et d'audace que les autres, mais " plus de vertu et d'honnêteté. Que M. " Joly devienne plus habile, meilleur " tacticien, tant mieux ! Mais plaise au " ciel qu'avant tout il reste honnête " homme ! car, tel qu'il est, ce sera une " des plus belle figures de notre histoire."

Trois-Rivières, mai 22 1883.

Hon. F. G. MARCHAND

DÉPUTÉ DE St. JEAN

ASSEMBLEE-LEGISLATIVE DE QUEBEC

La fondation du *Temps* vient d'ajouter du relief à ce nom si universellement connu dans notre province.

L'Hon. M. Marchand est un des plus anciens libéraux qui aient pris place en Parlement, quoiqu'il soit comparativement jeune. Son action dans la sphère politique semble augmenter malgré que l'âge ait son cours, et le fait que la rédaction d'un organe important lui est confiée aujourd'hui, dénote une vitalité, une force intellectuelle et morale bien dignes d'être hautement prisées quand on sait combien sa vie a été occupée, traversée de luttes et souventes fois de déboires.

M. Marchand partage avec l'Hon. M. Joly le rare bonheur d'une réputation, non-seulement inattaquable, mais respectée par les plus âpres calomniateurs de la presse ou du *husting*. Peu d'hommes après s'être jetés dans les plus fortes mêlées, après y être longtemps demeuré sans demander ou accorder de trèves, en sont sortis plus universellement estimés à tous points de vue.

Le député de St-Jean s'est attiré plus particulièrement que tout autre ce compliment assez inusité dans les parages parlementaires et qui, dans son sens réel comme dans l'arbitraire, signifie tant et si bien : on dit de lui : *c'est un gentilhomme.*

Ce qui veut dire beaucoup, et personnellement, et publiquement.

Quand des oseurs ont voulu indirectement, oh très indirectement, mêler le nom de M. Marchand à des vilennies politiques, les deux partis en ont fait fi. Instinctivement, sans questeurs, sans recherche, les hommes bien pensants ont débouté les tentatives.

En littérature—car M. Marchand est un littérateur qui a des œuvres à son crédit—il n'est pas moins apprécié. Moins critiqué que Fréchette, sans en avoir le brillant, l'éclat, il occupe une place première au premier rang.

La carrière de M. Marchand est divisée en trois parties : il a été politique, littérateur et militaire. Aujourd'hui, il est encore tout cela il est en sus, le directeur d'un grand organe libéral.

Cette carrière n'est pourtant pas bruyante comme celle de Mercier, avec des transitions disparates comme celle de Fréchette ou classique comme celle de Laurier.

C'est un genre à part basé sur la juste mixtion de l'indépendance de l'esprit et de la bonté du cœur ou encore mieux de dédain pour ceux qui ne le comprennent pas et d'un patriotisme qui retient malgré tout, dans la barque de l'Etat.

Sans être l'intime de l'ex-ministre des Terres, je crois pouvoir assurer que bien des fois, découragé à la vue de l'ignorance populaire, dégoûté des manœuvres de nos soi-disants gouvernants, il a voulu se retirer de la scène, vivre loin du terrain politique et ne s'occuper plus que des muses qu'il affectionne et qui le payent si bien en retour.

Il n'a pas déserté, pourquoi ?

Pour la grande et simple raison qui a tenu si longtemps sur la brèche les Letellier, les Dorion et les Fournier : c'était un crime de lèse-nation de laisser un pays sans protecteurs en curée à de vrais joueurs de goblets. Comme ces distingués libéraux, M. Marchand n'a jamais mêlé l'intérêt personnel à ses fins politiques.

Ce n'est pas lui qui achètera une *rancho* du produit d'un portefeuille de ministre.

C'est une note particulière aux ministres de 1878, que le seul changement produit dans leur condition pécunière se chiffre plutôt par " un en moins " que par " un en plus."

Un d'eux a laissé son portefeuille pour une jugerie ; mais il ne l'a pas eue de nous, et, encore, a-t-il dû convoler en de nouvelles alliances pour l'obtenir.

M. Marchand eut pû faire une fortune en dehors de la politique. Un sien ami en conversait avec moi à la dernière session. Notaire dans une région populeuse et vivant à l'aise, la clientèle pullulait ; mais pour la satisfaire entièrement, régulièrement, il fallait abandonner la politique.

Il ne l'a point fait.

***

F. G. Marchand est petit fils de Louis Marchand, qui fut longtemps capitaine de vaisseau et fils de Gabriel Marchand qui laissa Québec pour venir à St. Jean, en 1802.

Le père de notre ami fut un des pionniers de cette gentille petite cité de St. Jean.

Après ses études, M. Marchand fit son tour d'Europe, étudia la littérature française dans Paris même et fit éclater de suite ces mérites littéraires dont tous les Canadiens s'honorent à juste titre.

Il fut reçu notaire en 1855. En 1860 il fondait, de concert avec l'Hon. C. J. Laberge, le *Franco-Canadien* qui a eu ses heures de vogue et que M. Marchand, jnr. rédige maintenant avec un succès enviable.

M. Marchand a été élu pour St. Jean

en 1867, réélu sans contestation en 1871, avec opposition en 1875 et 1878.

Secrétaire Provincial en 1878 et ministre des Terres de la Couronne, il déploya beaucoup d'activité et son aptitude à l'administration en fit un homme bien précieux dans ces temps difficiles.

Il fut, à vrai dire, le ministre de l'Instruction Publique.

En janvier 1862, toujours avec M. Laberge, il forma un bataillon de Canadiens-Français : le 21ième d'Infanterie légère de Richelieu. On le fit lieutenant-colonel en 1866.

Lors des troubles occasionnés par les féniens, M. Marchand joua un rôle marquant. Il prit, en 1870, le commandement des bataillons suivants : le Prince of Wales, le 3ième Victoria Rifle, le 6ième Infanterie légère Hochelaga, le 5ième Royal et son propre bataillon. Ces troupes avaient été amenés à St-Hyacinthe par Lord Russell.

Aussitôt après l'escarmouche entre les hommes du Col Osborne Smith et les féniens, à Ecclés Hill, le Lieut-Colonel Marchand reçut l'ordre de voler au secours de Smith avec ses douze cents hommes. Après une marche forcée de plusieurs heures, il arriva à Ecclés Hill.

Des hommes bien placés dans le monde militaire firent l'éloge de notre ami et citèrent la rapidité de son action et son sang-froid, en bien des occasions.

M. Marchand s'occupe beaucoup de littérature : il est à la fois bon poête et prosateur accompli.

Ses œuvres dramatiques sont populaires, entr'autres *Fatenville*, *Eerreur n'est pas compte*, *Faux Brillants*, *Un bonheur en attire un autre*.

Le gouvernement français lui a envoyé les palmes d'officier d'Académie. Il est de plus membre titulaire de l'Académie des Muses Santones, membre de l'Académie Royale du Canada et de beaucoup d'autres institutions littéraires et scientifiques.

M. Marchand qui a toujours aimé l'agriculture est le président ou le vice-Président de plusieurs associations de ce genre.

Père de 11 enfants dont six vivants, aimant la retraite après ses jours de parlement, il travaille beaucoup entouré de sa charmante famille, je le crois occupé à une œuvre littéraire de longue haleine et j'espère beaucoup ne pas être déçu dans ma croyance.

P. A. J. Voyer,

M. JOSEPH SHEYHN

DÉPUTÉ DE QUÉBEC-EST

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Voilà un député que j'estime souverainement.

C'est le type de l'homme réellement indépendant. Un de nos rares hommes sérieux de la Chambre, qui pense, étudie et agit sérieusement.

Mais il est surtout l'ennemi des cliques, des menées en sous-main. Il est député, et tout en admettant une certaine discipline de corps dans son parti, il ne croit pas à l'omnipotence d'un seul ou d'un groupe.

Je sais bien des circonstances pénibles amenées à M. Shehyn par son indépendance de caractère. On le comprenait mal. Peu s'en fallut, un jour, que Québec-Est ne fit un mauvais pas et M. Shehyn, un coup de scène.

Le député de Québec n'est pas susceptible à l'extrême, comme on l'a dit, mais il est sensible.

Sensible au bien, au bon qu'on opère, qu'on lui fait, sensible aussi à sentir le contraire.

Il a cela de commun avec tous ceux qui travaillent beaucoup : il arrive que ses opinions, ses vues ne tombent pas toujours d'accord avec celles déjà préjugées de son parti.

Non pas, qu'il diffère radicalement sur des questions de " dogme " politique, car, je n'en connais aucune que M. Shehyn ait combattue dans le principe.

Le fruit des études d'un homme profondément sérieux ne peut être facilement détruit et, quelque soit les titres de celui qui propose un autre ordre de choses, il importe de bien juger avant de décider.

M. Shehyn avait étudié bien spécialement de graves questions. Il n'avait pas toujours concordé avec certains hommes de son parti.

Et comme c'était en des temps difficiles, on a pensé bien à tort que le vent corrupteur qui avait déjà vidé cinq banquettes libérales au Parlement, réussirait dans un sixième essai.

La suite a amplement prouvé le contraire.

M. Shehyn est demeuré un franc libéral, de la bonne école. Un libéral qui

donne du poids au parti par sa science, par sa position dans le monde, et surtout par cette honnêteté et cette indépendance que quiconque admirera s'il aime son pays et son parti.

Je considère ce député comme un des plus forts financiers de la chambre et de la Province. Il a prononcé sur les emprunts, sur la vente du Chemin de fer du Nord et surtout au Bureau du Commerce de Québec, des discours admirables commentes par la haute presse commerciale de la Puissance, reproduits par des organes américains et mis en brochure pour l'instruction de ses concitoyens.

Tout dernièrement, il a dressé un Mémoire très-fort contre la demande du Bureau de Commerce de Montréal au sujet de la dette contractée pour le creusement du lac St-Pierre.

Ce Mémoire a fait broyer du noir à bien des gens, mais l'a-t-on réfuté, même dans les bureaux de la *Gazette ?*

***

Joseph Shehyn naquit, en la cité de Québec, en 1829. Il reçut son éducation au Séminaire de Québec. Après avoir laissé le Séminaire il entra comme commis dans la maison Laurie & Cie, qui était alors le plus grand établissement de détail en marchandises sèches.

Les propriétaires de cet établissement ne tardèrent pas à découvrir que leur jeune commis possédait de grandes aptitudes commerciales. Le chef de la maison, M. Archibald Laurie, le protégea d'une manière toute spéciale. Il le chargea d'aller faire, en Europe, les achats de la maison.

Après s'être acquitté, à la grande satisfaction de ses patrons, de cette besogne encore plus difficile alors qu'aujourd'hui et qui nécessitait un séjour en Europe de six mois, en moyenne, par année, M. Shehyn reçut, un jour, la récompense qu'il avait si bien méritée ; on lui annonça qu'il devenait l'un des associés de la maison. Il le fut jusqu'à l'époque où la société fut dissoute par le retrait de M. Laurie qui se faisait vieux.

Après la dissolution de société Laurie & Cie, M. Shehyn en forma une autre avec Messieurs John Sterling et John McCall. Depuis tantôt vingt ans cette raison sociale fait le commerce de gros sous les noms de McCall, Shehyn & Co, à Québec, et de Sterling, McCall & Co, à Montréal.

En 1858, M. Shehyn épousa Delle Marie-Zoé-Virginie Verret, fille aînée de M. Ambroise Verret, fabricant de voitures bien connu de Québec et dont l'établissement compte au-delà d'un demi siècle d'existence.

M. Shehyn représente la division Est de Québec, dans le Parlement provincial, depuis de nombreuses années. Il a été une fois élu par acclamation et il a subi deux élections qui ont eu pour résultat, chaque fois, une écrasante majorité en sa faveur.

Après avoir tour à tour rempli les fonctions de Vice-Président et de Président du Bureau du Commerce, à la dernière réunion annuelle de ce bureau il a été de nouveau appelé à le présider pendant une année.

M. Shehyn a déjà refusé d'être maire de Québec. Il appartient à la haute finance. Il est un des fondateurs de la banque Stadacona, et l'un des principaux actionnaires de la manufacture de meubles de Drum.

Sa science commerciale est profonde, sérieuse et justement appréciée.

Aidé d'un jugement remarquable et d'une grande énergie, avec des aptitudes rares à saisir tout ce qui peut fortifier une entreprise quelconque qu'il veut mener à bonne fin. M. Sheyhn est parvenu par son seul talent aux positions élevées qu'il occupe.

***

M. Shehyn n'est pas un orateur véhément et amateur de la forme. Il parle pour dire quelque chose et ne se lève jamais pour prononcer des phrases sans nécessité.

Bien des fois, je l'ai vu hausser les épaules en entendant de verbeuses gens traiter de grave sujets avec des mots, des mots, des mots toujours, et jamais de raisonnement.

Il se réserve pour les occasions propices et quand il parle, on l'écoute. Chacun sait qu'il pèse ses chiffres, possède sa statistique et qu'il ne brisera jamais un calcul pour introduire du coloris dans une expression.

M. Shehyn parle correctement, avec lenteur et une légère prononciation anglaise.

Il parle également bien les deux langues et dans les deux il est concis, limpide et surtout d'une sobriété d'expression qui ne lui fait dire que ce qu'il veut dire.

Une chose étonne. Il est le député de Québec-Est, c'est-à-dire de la division électorale, la plus enthousiaste, la plus ardente, la plus accoutumée aux luttes de *husting*.

Et pourtant, cet homme froid, sans élan, sans prétention à l'art oratoire, cet argumentateur réservé et en garde contre les libertés de la parole, y est populaire dans toute la valeur du mot.

Laurier émeut les masses de Québec-Est, Shehyn les initie froidement aux choses de la politique. Le premier entraîne et découvre de nouveaux horizons, l'autre s'appesantit sur le présent et agit en homme de chiffres. Jamais d'éclat, jamais de laisser-aller. C'est du positif, du *cool* comme disent les Anglais.

M. Shehyn sera le député permanent de Québec-Est s'il le veut.

Chaque fois qu'il a voulu " résigner " ses électeurs se sont fâchés tout rouge.

Le fait est qu'avec Laurier et Shehyn, une division sera toujours bien partagée, la mieux partagée.

Il est bon que le pays conserve un fort groupe de ces hommes à sang-froid inaltérable. C'est un contre-poids salutaire.

A l'impétuosité ils opposent la lenteur méthodique, pratique qui fait éviter les désastres.

C'est donc un souhait bien à sa place que celui de garder en parlement beaucoup d'hommes comme M. Shehyn.

P. A. J. Voyer.

M. NAZ. BERNATCHEZ

DÉPUTÉ DE MONTMAGNY

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Deux souvenirs personnels se rattachent à ce nom déjà si avantageusement connu.

En février dernier, durant la session, j'étais en retard pour la séance du jour. En entrant dans notre " salon " de la presse, je prêtai machinalement l'oreille pour savoir à quel point des " ordres du jour " l'on en était arrivé.

J'entendis une voix nouvelle. Une voix sonore, ronde, bien ménagée qui laissait arriver jusqu'à notre appartement des phrases correctes, d'une simplicité comme d'une clarté attrayantes.

Je me hâtai. Etait-ce un ancien député qui se revelait.....un nouveau qui débutait.

Montmagny est toujours en ébullition.

Les partis y sont tranchés, presqu'équilibrés. Les électeurs s'intéressent vivement à la chose publique, et la presse avec les incessantes luttes du *hustings* en ont faits des connaisseurs d'un mérite joliment rare dans notre pauvre province.

On combat toujours. En temps d'élections parlementaires ou municipales, le branle existe toujours.

Le calumet de paix y est aussi inconnu que la hache de guerre y règne en maîtresse.

Par abréger, MM. le conservateurs ayant voulu " souffler " une élection municipale à notre parti et le gouvernement leur ayant donner droit en substituant au candidat élu une " créature " nommée sous seing-gubernatorial, M. Bernatchez faisait subir au ministre Blanchet un vrai réquisitoire.

M. Blanchet est un avocat distingué, je le dis avec plaisir, mais hein ! M. le ministre, en avez-vous subi une leçon sur le droit municipal !

De l'aveu général, ce jour-là, non seulement les deux discours de M. Bernatchez

furent magnifiques—une heure et quart durant—mais ce fut un *razia* complet des théories municipales du gouvernement.

Nous étions fiers, contents. Une vraie jubilation. Notre petite escouade des " 15 " comptait une force de plus, et une bonne.

Ce qui parle dans M. Bernatchez, ce n'est point le comédien à phrases fardées à périodes ronflantes et inodores, ce n'est pas la machine routinière, phonographique qui remplace chez d'aucuns le raisonnement, le bon sens.

C'est, tout court, l'expérience, le sens pratique et honnête.

Lamartine a dit que le style était le véhicule de la pensée et je puis dire que chez le député de Montmagny le style correct, froid, signifiant, est bien le corrollaire de la pensée qui part d'une intelligence cultivée bien plus par la logique naturelle que par l'éducation artificielle et superficielle de nos maisons d'éducation.

C'est sans effort, sans apprêt disparate. L'on sent, l'on comprend en écoutant M. Bernatchez, combien ils sont vrais les vers de la *Poétique* française :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire, arrivent aisément,

Mon second souvenir.

C'était en mars. La Législature chômait et j'acceptais une invitation du *Club de Réforme* de Montmagny.

On voulait une toute petite conférence un tout modeste discours sur les travaux de la session.

Pour abnégation, j'acceptai.

Vaut autant le dire suite, l'idée d'un *Club de Réforme* à la campagne n'avait pas fait travailler mon imagination.

Mais je fus bien étonné de voir cette grande salle, bien meublée, décorée des portraits des chefs, fournie de tous les journaux et de tous les documents, entretenue avec un soin minutieux et bondée d'auditeurs, de lecteurs et de causeurs, non seulement le soir de la séance, mais avant, mais après, mais toujours.

C'était à n'en plus revenir.

Ah ! mes chers libéraux de Québec et de Montréal, c'est à Montmagny qu'on a bien compris et mis en pratique l'appel du chef Blake, à la convention de 1881 : *organisons-nous, ayons des clubs, répandons les journaux !*

C'est au club qu'on se renseigne, c'est du club que nait et se conserve l'enthousiasme, c'est par lui aussi, qu'on est toujours sur le qui-vive.

Ce qui n'est pas peu dire. On le trouve toujours prêt et c'est un de ces hommes qu'il est bon à un chef d'avoir près de lui, car l'on sait qu'ils ne sont pas au-dessous des rôles qui peuvent leur incomber, qu'ils étudient, qu'ils sont sérieux, estimés et populaires.

***

Les Bernatchez sont originaires de Bayonne, France.

Ils vinrent en Canada vers 1734 et les annales des paroisses d'en bas de Québec font souvent mention de ce nom

Nazaire Bernatchez naquit en 1838, à St. Thomas de Montmagny.

Après avoir reçu une instruction primaire aussi bonne qu'on la pouvait donner alors, il se fit cultivateur.

Presqu'immédiatement, il fut élu conseiller-municipal et en 1874 on le nommait secrétaire-trésorier de cette grande et jolie paroisse de St. Thomas, dont le village est maintenant érigé en ville.

M. Bernatchez a établi une ligne de navigation entre St. Thomas et Québec. Le vapeur *Montmagny*, construit au coût de $20,000.00 fait honneur à la petite flotte du port de Québec, tant par son élégance que par sa vitesse

M. Bernatchez agit comme capitaine.

Si j'ajoute à cela qu'il est propriétaire d'un grand magasin à St. Thomas, le lecteur trouvera que notre ami n'a pas beaucoup de loisirs à jeter au vent.

Député, cultivateur, officier-municipal, marchand, capitaine, voilà de quoi occuper une journée de vingt-quatre heures.

Depuis 1878, M. Bernatchez est maire de Montmagny.

Cette même année, le gouvernement le nomma Maître-de-Poste à St. Thomas. A leur arrivée au pouvoir, les conservateurs le destituèrent pour le remplacer par M. Vallée que sa conduite compromettante avait déjà fait chasser de ce poste.

M. Bernatchez s'est toujours mêlé de politique. Ses qualités personnelles de même que l'estime de ses compatriotes l'y amenaient.

Pendant qu'il était préfet du comté, il rendit au parti libéral des services que nous ne pourrons jamais oublier.

Prenant une part vigoureuse et intelligente dans toutes les luttes du comté de Montmagny et des environs, connaissant " ses hommes " à fond, depuis le premier jusqu'au dernier, jouissant d'une considération unanime et enviable pour les plus considérés, notre ami fut en mesure de toujours rendre au parti de maîtres services.

S'il l'eût voulu, député, il l'aurait été depuis longtemps.

Il préférait commencer à servir son comté dans les comices municipales.

L'Hon. Frs. Langelier, le juge H. Taschereau et M. Fortin l'eurent pour principal appui. Ils lui doivent bien des succès dans les nombreuses luttes qu'ils livrèrent à Montmagny.

M. Fortin, surtout, n'a dû son élection qu'à M. Bernatchez et, quand il a forfait à ses engagements, à sa parole d'honneur, c'est M. Bernatchez qui l'a délogé en lui soustrayant un mandat deshonoré après avoir été volé.

Tout autre qu'un homme tenace comme lui eut abandonné la lutte. Car, l'on se rappelle qu'après avoir été " déclaré élu " par un premier dépouillement du scrutin, un second décompte le trouva en minorité.

Des mains coupables avaient brisé une boîte scellée, changé des bulletins et donné gain à celui que le peuple renvoyait dans ses foyers. Sans perdre une minute, habilement, incessamment secondé par notre zélé confrère M. Choquette, il porta plainte devant les tribunaux.

Là, on découvrit tout, sauf, par pudeur ou plutôt par un reste de favoritisme politique, sauf la main sacrilége.

Qu'importe, nous la connaissons cette main : le coupable quoique assez haut huppé ne perd rien à attendre.

Le 5 janvier 1883, M. Bernatchez reprit possession de son mandat.

Si le jugement eut pû être rendu avant le 20 juin, 1882, M. Landry ne serait point député à Ottawa et M. Fortin n'aurait pas siégé illégalement pendant toute une session.

A propos de cette session, je me rappelle avoir émis dans *Le Soir*, ce qui suit :

Les circonstances de la contestation de [redacted] à laquelle il ne devait pas, il ne pouvait pas assister—il doit y avoir rémission, etc.

J'eus occasion d'en causer à St. Thomas même avec M. Bernatchez.

Mais en homme qui ne considère pas la politique comme une vache à lait, il déclara trouver ce " pauvre Fortin " assez décapité comme cela.

Notons une remarque qui fut faite dans le temps.

Le soir de ces malheureuses élections de décembre 1881, de cette journée que M. Tarte appela, une fois " la boucherie à Sénécal " ce soir, là de tous les comtés qui occupent la carte depuis Lotbinière, au sud, et Ottawa, au nord, jusqu'au Golfe, il n'y en eut qu'un qui résista à la tourmente et resta bravement libéral.

Ce fut Montmagny, qui fut suivi de proche par Kamouraska où notre éminent *debater* M. Gagnon, eut maille à briser pour se faire déclarer élu.

M. Bernatchez est toujours le président du *Club de Réforme*.

Toutes les œuvres libérales le trouvent sympathique et pratiquement sympathique.

Ce qui n'est pas peu dire. On le trouve toujours prêt et c'est un de ces hommes qu'il est bon à un chef d'avoir près de lui, car l'on sait qu'ils ne sont pas au-dessous des rôles qui peuvent leur incomber, qu'ils étudient, qu'ils sont sérieux, estimés et populaires.

***

L'occasion est bonne pour faire une remarque : faisons-là.

C'est un *tic* profondement ancré chez nos bons campagnards que d'avoir pour " not' membre un cultivateur et un homme " de la place. "

C'est bien joli, mais comme il faut prendre les choses telles qu'elles sont et non telles qu'elles devraient être, il faut raisonner un peu.

Pas un homme plus entiché du cultivateur que moi.

Mais dans cet entichement comme dans le sentimentalisme, il ne faut pas que l'esprit soit la dupe du cœur.

L'expérience prouve désastre pour la généralité des cas ou l'on a voulu absolument préférer à un politique compétent, un cultivateur, dévoué, honnête, mais inexpérimenté.

Les questions de budget, de chemins de fer, de travaux publics les laissent dans l'impuissance.

S'ils ont quelque chose à dire sur l'agriculture, la timidité les cloue sur place et c'est une vérité vraie, passée en axiome parlementaire, que " nul n'a moins voix au comité d'agriculture que le député-cultivateur."

Ce que je dis là c'est le fruit d'une expérience acquise par les travaux de trois sessions à Québec.

Où j'en veux venir.

Si mes compatriotes, les cultivateurs, tiennent à élire un des leurs,—ce qui est leur droit— qu'ils choisissent un homme de la trempe de M. Bernatchez—ce qui leur sera un devoir.

Qu'on ne dise pas que je nie des capacités aux cultivateurs.

Qu'on me comprenne.

L'Hon. Geo. IRVINE

DÉPUTÉ DE MEGANTIC

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

C'est le Holton de notre Législature bas-canadienne.

C'est le type parlementaire le plus accompli qu'ait abrité ces pauvres lambris incendiés, depuis que le double-mandat a été aboli ; c'est le modèle que devront étudier et copier tous ceux qui voudront mettre du classique, du grand, de l'idéal dans les fonctions de député.

J'avoue une certaine inquiétude à esquisser ce portrait.

Le sujet est beau, mais il faut être un maître artiste pour l'aborder.

L'Hon. Geo. Irvine est de la nouvelle école comme il était en plein de la vieille. De cette école née des jours violentés par fanatisme, par un reste d'animosité et tempérée petit à petit par l'inoculation des principes parlementaires constitutionnels et politiques, consacrés en 1840.

C'est un opportuniste. Et que de choses ce mot veut dire quand on le comprend bien.

M. Irvine a toujours été l'homme des circonstances, Plus pratique que nous, moins alléché par ces grands mots qui, peut-être, ne sont après tout que des non-sens, parfois il s'est plié aux circonstances, parfois il les a forcées, il les a faites.

Et il a paru si logique ; sa stabilité et ses permutations ont paru si dignes, si raisonnées que ceux-là mêmes qui en auraient fait crime à autrui, se sont trouvés, malgré eux, obligés au respect, à l'admission, ou tout au moins au silence.

Ah ! c'est que le député de Mégantic n'est pas le premier venu.

C'est un homme d'un passé nombreusement et brillamment rempli ; c'est un député populaire chez ses constituants et dominateur parmi ses collègues ; c'est un *debater* redoutable, extrêmement érudit, d'une subtilité athénienne et d'une souplesse telle que les plus grands comédiens, fut-ce Chapleau, y ont perdu grimmage et contenance ; c'est, enfin, un jurisconsulte à large renommée, un trésor de sciences légales, un puriste de la procédure, une autorité que ne dédaignent pas de consulter les majestés du Banc.

Pour avoir une juste idée de l'homme politique comme de l'homme-avocat, il faudrait remonter bien haut, retracer toute une vie de labeurs, d'activité, de luttes ; le tout fait avec un sang-froid inaltérable, un semblant de bonhomie qui n'est que de la malice bien dirigée,et avec une santé de fer.

Voyez le début. On bâcle la Confédération. M. Irvine n'est député que depuis trois ans.

Que de sommités s'offrent au choix du chef de l'exécutif pour la formation du premier cabinet provincial de Québec.

Et pourtant il est nommé Solliciteur Général.

On devinait quel homme c'était et surtout quel homme ce serait.

Le tact que montrait dans leur choix les anciens chefs conservateurs a certainement été une cause de succès pour eux.

M. Irvine est entré conservateur dans le monde politique, mais sans donner à ce mot l'acception voulue.

Il voulait la confédération et se joignait au parti qui l'avocassait.

Peu lui importait l'appellation partisanne jusqu'au jour où, mécontent de voir ses collègues, les ministres, tremper les mains dans la scandaleuse affaire des Tanneries, il les abandonna.

Ce mouvement plein d'indépendance et de ferme honnêteté lui coûtait son portefeuille. Il y avait donc désintéressement marqué.

C'est en cette circonstance que je vis et entendis le député de Mégantic pour la première fois.

J'étais élève de septième au Séminaire de Québec et comme il était défendu de s'attarder au Parlement, j'avais enfoui mon *Epitomæ* dans un des larges goussets du costume réglementaire et après bien des efforts j'avais une toute petite place dans la galerie, en face des banquettes de la Gauche.

M. Irvine occupait le siège actuellement adjugé à M. Shehyn.

Pendant près de deux heures, il fit l'historique des Tanneries, la " catillinaire " des coupables et quand il reprit son siége, non-seulement M. Dansereau était sommé de paraître à la " barre " de la chambre, mais le gouvernement avait virtuellement cessé d'exister.

Pourtant l'ex-ministre n'avait pas abusé des grands mouvements. Il avait assommé à froid, à coup de faits et de chiffres, se contentant pour variété de faire de l'ironie comme lui seul sait en faire.

Malheur à ceux qu'il cloue au pilori. C'est supplice qu'on n'oublie pas.

J'ai vu Chapleau, Angers et même Taillon sortir de leurs gonds d'une façon déplorable quand M. Irvine, haussant les épaules, clignotant de l'œil, leur débitait douceureusement de ces choses qui brûlent comme le feu grégeois tant c'est malignement vrai et ironiquement dit.

M. Mousseau en a été lui-même dardé

jusqu'aux os, ce n'est pas peu dire.

D'un autre côté, rien ne l'émeut ou du moins jamais sa physionomie ne reflète ce qui se passe à l'intérieur. Chapleau a fait contre lui des charges de force à déraciner une forêt de vieux chênes, et ce stoïcien accompli s'est contenté d'attendre patiemment, *coolly*, pour ne dire que deux mots dont l'un détruisait les avances de l'ennemi et l'autre repiquait plus au vif.

M. Irvine est orateur comme on doit l'être généralement aux Communes anglaises. Son genre n'est pas aisé à définir.

Quand on a dit qu'il est châtié, rapide, concis dans la forme, réservé dans la longueur de ses discours, il semble qu'on a tout dit et pourtant on n'a pas donné une idée du genre.

Encore ce matin, je feuilletais les *Débats Parlementaires* pour 1882, juste à l'endroit qui relate la discussion sur la vente du chemin de fer du Nord.

Je trouve son discours, de bien moyenne longueur, entouré étouffé, par de formidables " speeches " ce qui ne l'empêche pas de contenir plus de matière, plus de quintessence, plus de raisonnement que ses voisins.

M. Irvine excelle principalement dans ceci : nul plus que lui sait ramener les orateurs à la question ou éclaircir une " question d'ordre."

Sa dextérité, son érudition et son exquise politesse en ces occurences lui ont valu l'honneur insigne d'être appelé le Holton de Québec.

C'est bien le regretté doyen de Chateauguay qui revit en M. Irvine.

Si le cadre de ces biographies me le permettait, j'aurais plaisir à y insérer quelques fragments de discussion, et surtout des passe-d'armes, où le genre du député de Mégantic éclate dans toute sa force.

D'aucuns ont pu croire qu'il tendait à s'éloigner des discussions parlementaires, que l'indifférence prédominait chez lui et qu'il ne faisait acte de présence que pour la forme.

Il faut se détromper.

M. Irvine, il est vrai, n'a cedé aux sollicitations de ses électeurs de les représenter à nouveau qu'après de longues hésitations, mais ce n'est pas l'apathie ou l'égoïsme qui le guidaient.

Profondément dégoûté de la marche des choses, convaincu que la majorité était simplement inconsciente ou entêtée dans son aveuglement, il s'est demandé si ce n'était pas un mal d'aller perdre un temps précieux à prêcher à des sourds, à promener la lanterne de Diogène au milieu d'aveugles à guérison impossible.

Ces questions étaient bien légitimes.

Le fait est, qu'en voyant cette pauvre Chambre d'Assemblée, son contenu, généralement parlant, et sa conduite, je me suis demandé ce qu'un homme, qui n'a pas de temps à perdre, peut aller faire dans cette galère.

Ce qui a le plus profondement contri-

bué à degoûter M. Irvine, c'est le despotisme de Sénécal, despotisme accepté et applaudi dans cette province.

Si quelqu'un le connaît Sénécal, c'est lui, et Sénécal le sait.

Ces deux hommes seuls savent ce qui les sépare, quelle haîne éternelle couve chez l'un et l'autre.

Chez l'un, haîne de celui qui se sent épié, dominé par plus fort que soi, chez l'autre, haîne politique, haîne professionnelle : la haîne du citoyen vrai et honnête contre l'homme qui s'impose tyranniquement, indécemment.

Je crois même une chose.

Ou Sénécal ruinera Irvine ou Irvine tuera Sénécal.

Les apparences ne disent rien, mais le *delenda* est lancé. Il se fait un travail latent, surtout de la part de Sénécal qui n'est pas homme à laisser, derrière lui, de propos délibéré, un antagoniste de la force du député de Mégantic.

Sénécal a manqué son coup dans la dernière élection de Mégantic.

Il se reprendra. D'ici-là, il entrave indirectement les entreprises financières de l'Hon. Irvine.

***

George Irvine eut pour père le lieut-colonel Irvine, principal Aide de Camp du Gouverneur-Général et pour grands-pères l'hon. James Irvine, membre du Conseil Exécutif et député au parlement canadien, et l'hon. Mathew Bell, de Trois-Rivières, qui fut élu dans le comté de St-Maurice et devint, dans la suite membre du Conseil Législatif.

Ces noms réveillent des souvenirs sympathiques et font voir sur quelles brisées notre ami était appelé à faire sa marche.

C'est à Québec qu'il naquit, le 16 novembre 1826 Il prit son instruction à l'école du Dr Lundy. On n'avait alors ni *High School*, ni collége strictement anglais-protestant. Comme il n'était pas encore entré dans les mœurs, d'envoyer les enfants aux colléges catholiques-romains, le *Lundy's School* était donc le *nec plus ultra* pour nos compatriotes.

Reçu avocat en 1848, il déploya dès lors assez d'habileté et de souplesse pour faire pressentir aux connaisseurs quel degré de supériorité il obtiendrait, un jour, dans la jurisprudence.

En 1856, il obtint la main de la troisième fille du riche québecquois, M. Lemesurier.

La société légale Irvine et Holt fut formée dans le temps pour n'être dissoute que par la mort du regretté M. Holt, il y a encore peu d'années.

M. Irvine fut nommé (C. R.) Conseiller de la Reine en 1867.

Le collége Morrin s'assura de ses services pour la chaire de droit commercial, puis il fut nommé Chancelier de l'Université de Lennoxville et y prit, en 1875, les degrés de D. C. L.

Le Barreau de Québec l'a eu pour Bâtonnier et, entr'autres institutions commerciales qui lui ont conféré des

honneurs ou des charges, il y a la Banque Union, dont il a été le vice-président.

Un homme comme M. Irvine ne pouvait rester en dehors de la politique. Ses concitoyens ne pouvaient, non plus, le lui permettre.

Il représenta Mégantic, d'abord, depuis 1863 jusqu'à l'inauguration de la Confédération, dans le Parlement des Canadas-Unis.

En 1867, il en fut le député à Ottawa jusqu'en 1872 ; il refusa alors d'être réélu, afin de se consacrer plus exclusivement à sa clientèle devenue immense, à des entreprises commerciales et à des études favorites.

Mais il ne cessa pas un moment de représenter Mégantic à la Législature Provinciale, jusqu'au jour où il accepta du gouvernement de Boucherville, conjointement avec les Hons. Chinic et Malhiot, la position de Commissaire du Chemin de Fer du Nord.

C'était en 1876 et M. Kennedy le remplaça.

Des 1867, M. Irvine fut ministre. Solliciteur-Général d'abord, puis Procureur-Général jusqu'à cette scandaleuse affaire des Tanneries qui lui fit donner sa résignation.

Il cessa d'être Commissaire du Chemin de Fer en 1878.

C'était en pleine tourmente électorale.

M. Irvine, comprit Letellier, résolut d'apporter son vaste prestige au service du coup-d'état régénérateur et alla reprendre le mandat de Mégantic.

Et l'administration Joly, dont il eut pu faire partie, le compta comme son meilleur avocat, son plus infatigable polémiste.

Aux dernières élections, on a lancé contre lui tout ce Senécal peut lancer contre un homme qu'il déteste " à la mort. "

La victoire lui est venue fidèlement, facilement.

Lui, aussi, c'est un deputé permanent. Qui le battra, pourra s'en vanter sans être taxé d'amour propre, car ce n'est pas petite besogne.

M. Irvine appartient à une foule de sociétés légales, religieuses, commerciales, etc, etc.

Il s'occupe beaucoup des affaires de banques et principalement de chemins de fer.

L'on se rappelle encore, le rôle qu'il a joué dans la fameuse affaire du *Levis et Kennebec R R*. C'est de là que date la haine de Sénécal pour M. Irvine, haine que le procès occasionné par l'article " *La caverne des quarante Voleurs* " est venu porter à son comble.

La clientèle de M. Irvine est de haute lignée. Elle est presqu'entièrement composée de tout ce que l'on compte de mieux posé dans l'industrie, le commerce, la banquerie etc.

M. Irvine est, à un degré également éminent, avocat au " civil " et au " criminel."

Encore dernièrement il est allé en Europe pour affaires professionnelles.

***

Deux sortes d'hommes viennent siéger en Parlement.

Les uns amenés par la grâce du hasard ou de combinaisons provisoires ;

Les autres avec un rôle, une prédestination.

Ceux-ci sont dans la politique comme les créatures aquatiques dans l'onde.

C'est leur élément.

S'ils en sortent, c'est pour un temps limité ou de façon à rester partiellement dans la vie publique.

Qu'ils soient dans la magistrature ou fonctionnaires de l'Etat.

L'Hon. M. Irvine est de cette catégorie.

Quoique son passé soit chargé, l'avenir est encore plus gros de promesses, si la santé ne fait pas défaut.

Il sera ministre au il sera juge. Peut-être sera-t-il tout cela dans des temps subséquents.

Ministre qui peut, plus que lui, aspirer à l'être, l'être plus dignement et réunir plus de suffrages parmi ses concitoyens.

Juge, ce serait une des plus vives lumières du Banc.

Qui pourra le contredire ? Pas même ses plus haîneux adversaires.

D'ici là, M. Irvine planera au-dessus de toutes les misères de la petite politique pour continuer à suivre les grands exemples de ses favoris ; Burke, Sheridan et Macaulay.

On parlera beaucoup dans les coulisses, on le soupçonnera, on lui prêtera des ambitions qu'il ne se donne seulement par la peine d'entretenir, car il sait que le temps lui apportera tout à bonne et due date.

A cela, il répondra comme par le passé, ou par un silence ironiquement hautain ou par des mises en demeure judiciaires comme celle qu'a subie L'*Union des Cantons de l'Est.*

D'ailleurs à quoi se réduisent toutes ces balivernes, tous ces on dit-?

Comme le disait Lafontaine :

Quand on l'ignore, ce n'est rien ;
Quand on le sait, c'est peu de chose.

M. W. J. WATTS

DÉPUTÉ DE DRUMMOND ET ARTHABASKA

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

La biographie de M. Watts vient assez naturellement après celle de l'hon. Irvine.

Il est fervent admirateur du député de Mégantic, il siège à sa droite et il a modifié ses opinions politiques dans le même temps et pour des causes analogues.

Je ne connais personne qui, plus que lui, essaie de calquer sa conduite sur celle de M. Irvine. On sent qu'il y a là une espèce d'admiration que je dois appeler du culte.

Doit-on attribuer cela à la proximité de leur position en chambre ou à certaines dispositions d'esprit ?

Aux deux, je crois.

Ce voisinage, le colloque constant que tout habitué de la galerie remarque entre ces deux députés, l'exemple rapproché d'un travail énergique, l'échange de consultations et de conseils, tout cela n'a pas peu contribué à faire de M. Watts un reflet assez fidèle de M. Irvine.

Mais je crois devoir en donner plus de crédit aux aptitudes du député de Drummond et Arthabaska qu'à ces circonstances de lieu, de location.

C'est une intelligence austère, ennemie des amphibologies, c'est un esprit droit, amateur rigide de la logique, même, un petit peu absolu dans ses aspirations, dans ses tendances.

Avec un tel fond, la forme découle froide, réservée, concise ; je pourrais, en un mot, clicher pour M. Watts un diminutif de ce que j'écrivais l'autre jour sur M. Irvine.

Comme lui, il n'a pas toujours été le libéral d'aujourd'hui.

Mon ami et confrère, M. J. N. Bienvenu, de la *Patrie*, qui a si parfaitement la mémoire des faits, m'écrivant sur son compte, disait :

" Ce fut un conservateur à tous crins ! "

Je n'ai aucune difficulté à le croire.

Car, il s'est formé en 1867, lors de l'édification de la Confédération, il s'est formé dis-je, une école conservatrice d'une nuance " à part " et comprenant un certain nombre d'anglo-saxons à qui ce projet confédératif souriait avec autant de charmes que la République Universelle aux Hugotistes.

Ils furent conservateurs parce que les

circonstances et certaines questions de principes firent que les pères de la Confédération furent en presque totalité des conservateurs.

En 1867, à l'origine de la nouvelle ère, la division des partis était plutôt bâsée sur une question de " forme gouvernementale " que sur une question d'administration, l'administration actuelle étant encore au berceau.

M. Watts fut un de ceux qui crurent aux promesses des rédacteurs de l'acte confédératif.

Il crut que les immunités provinciales ne seraient jamais entamées par l'absolutisme fédéral, que jamais *l'impeachment* d'Ottawa ne viendrait entraver nos administrations respectives.

Il applaudit aux conseils de Sir Hector Langevin aux provinces, c'est-à-dire éviter les emprunts, règler leurs dépenses sur leur budget et sur l'octroi qui vient du trésor fédéral.

Il a cru, il a été trompé et jamais un homme sensé n'a pu ou ne pourra le taxer d'inconséquence ou de traîtrise parce qu'il a tourné le dos à ceux qui ont faussé leurs promesses.

Lui, il a marché droit, mais ses compagnons de route ont bifurqué.

A qui la faute ? qui a eu tort et qui a eu raison ?

Ces questions ont été posées aux meilleurs juges, aux seuls arbitres réellement attitrés pour régler la question et ils ont répondu.

Car, Drummond et Arthabaska ont toujours accordé leurs suffrages à notre ami M. Watts.

Il serait à souhaiter que nos députés-canadiens fussent toujours aussi logiques dans leurs mouvements politiques. On n'en serait pas rendu à croire que cette logique est un apanage exclusivement britannique.

C'est l'affaire de Tanneries qui enleva M. Watts aux conservateurs.

Il ne voulut pas non plus coopérer à l'organisation des *rings*.

Néanmoins, le changement de M. Watts eut un troisième motif moins connu et qu'il ne voulut point proclamer sur les toits parce qu'en sa qualité de protestant il eût été accusé de fanatisme.

C'est la question de l'influence indue. Il fut dégoûté de voir l'intrusion cléricale en venir à ces exagérations qui ont nécessité le *veto* de Rome.

Il lui répugnait d'assurer l'impunité de transactions véreuses par le prestige du prêtre dirigé à mauvais but.

Et les luttes déloyales que l'on fit contre Laurier avec cette influence, achevèrent de le confirmer dans ces dégoûts.

Depuis, M. Watts est un des plus forts adeptes libéraux qui soient venus prendre place à la Chambre.

Il prime, quoique relativement jeune, et plusieurs de ses discours ont été beaucoup admirés.

Ce n'est pas un orateur élégant ou soigneux des apparences, c'est un plai-

deur qui compte ses paroles mais prodigue ses coups.

Une fois seulement, M. Watts a laissé le naturel ; il a été verbeux comme dix F. X. Archambault.

On se rappelle qu'à la dernière ses sion, M, Mousseau voulut faire voter le budget, ajourner les chambres sans dire aux représentants du peuple ce qu'il entendait faire avec les contrats d'Asiles d'Aliénés.

Nous eûmes la séance, la fameuse séance de vingt-sept heures.

Je fus un des trois journalistes qui ne bronchèrent pas plus de la galerie pendant ce temps que McMahon à Malakoff.

Il fallait parler contre le temps, et que de chefs-d'œuvre du genre éclos dans la nuit du jeudi-saint !

Qui réussit le mieux ? de l'Hon. Marchand ou de M. Watts ?

Question encore à décider, mais je me rappellerai toujours ce dernier donnant lecture des Ordonnances Royales, de l'Edit de Nantes et de vieux almanach à la face ébaubie de M. Mousseau qui se demandait avec anxiété quelle lien pouvait rattacher cette " érudition " au vote de quelques milliers de piastres pour l'administration de la justice.

M. Watts avait rendu un grand service au pays conjointement avec ses collègues, car M. Mousseau capitulait vers la tombée du jour aux applaudissements ironiques de la galerie.

***

William John Watts est né à Drummond.

Son père représenta le comté à l'Assemblée Législative des Canadas-Unis de 1841 à 1851.

Sa famille est une des plus anciennes des districts de l'Est.

A l'Université McGill où il fit ses études de droit, M. Watts se fit remarquer par sa fermeté et son goût prononcé pour l'étude sérieuse.

En 1866, il prenait le dégré B. A., et celui de B C. L., en 1869.

C'est en 1869, qu'il fut admis au barreau dont il est un membre distingué et très estimé, spécialement dans cette partie du pays.

Il fut élu pour la première fois en février, 1874 pour remplacer Laurier qui allait aux Communes.

Il était alors conservateur et son adversaire M. le notaire Fraser, de l'Avenir, lui fit une belle lutte.

Dans la suite, c'est-à-dire en 1874 et en 1878, il fut réélu facilement.

Il s'était dévoué au parti libéral et cependant il réunissait les suffrages mixtes des deux divisions politiques.

Ce n'est qu'en 1881 qu'on a voulu lui monter une opposition conservatrice, pour la peine. Il n'a pas bronché et sa majorité quoiqu'amoindrie est suffisante pour attester sa popularité dans Drummond et Arthabaska.

M. Watts vit tranquillement, à Drummond, au milieu de ses électeurs. Les

affaires judiciaires entament la majeure partie de sa vie et bon nombre de ses causes, de ses plaidoyers sont dignes de remarques.

Il donne aussi à l'agriculture pratique, comme on sait la faire dans les townships de l'Est, une bonne partie de ses loisirs.

Il patronne plusieurs associations à cet effet, prend une part très-active à tous les concours aratoires, à toutes les expositions agricoles qui ont lieu dans les limites de sa place.

M. Watts jouit d'une grande popularité parmi les *settlers* écossais justement à cause de cette expérience, de cet esprit pratique que l'on est plus habitué à rencontrer chez un agronome de profession que chez un homme de loi.

M. Watts est très assidu aux sessions.

Le fait est qu'on le classe dans la catégorie des députés " réguliers," soigneux et à la hauteur de la position.

Je suis convaincu que M. Watts est le plus profond admirateur de M. Laurier comme il l'est de M. Irvine.

Ses actions externes dénote cette admiration pour le premier comme sa conduite parlementaire la prouve pour le second.

On m'assure que M. Watts est inexpugnable dans Drummond et Arthabaska.

Ses ennemis, en 1881, ont réuni toutes leurs forces, fait feu de toute pierre et la majorité de notre ami a été réduite à son *minimum*

Minimum très-respectable, dont on peut se contenter à bon droit, puisqu'il est dans la centaine.

A la dernière session, M. Watts s'est révélé plus que jamais et les improvisations mordantes et pleines d'érudition dont il a gratifié la législature, nous font souhaiter un long séjour à ce vaillant libéral parmi ceux qui forment la phalange libérale.

Ce n'est pas à la veille du succès que nous voudrions voir notre parti privé de gens sérieux et fermes comme M. Watts.

Cet école froide, réservée, inaccessible à l'enthousiasme, cette école à laquelle il appartient, c'est la force modératrice, l'*équilibrium* d'un parti.

***

M. Watts a lui aussi un avenir souriant.

C'est vrai qu'il ne courtise pas la politique pour en retirer des prébendes.

Néanmoins les hommes de sa trempe ont toujours une récompense due à leurs mérites.

Ils ne s'affichent pas ; mais la reconnaissance publique va les relancer jusque dans leur foyer.

Je suis certain qu'aujourd'hui plus que jamais, c'est la biographie d'un citoyen distingué et d'un libéral modèle que je signe.

M. Alex. CAMERON

DÉPUTÉ DE HUNTINGDON

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

C'est l'homme le plus posé, le plus tranquille que l'on puisse trouver après un service parlementaire de dix années.

Les *hallali !* les trémoussements comme les polémiques les plus violentes, les promesses le plus exubérantes comme les menaces les moins désirables, tout cela fait bernique et ne le dérange pas.

Convaincu comme on l'est peu, sachant que sa conduite et les goûts de son comté sont similaires, il va droit son chemin.

Jamais il ne manque d'enrégistrer son vote, rarement son siége est vacant.

Mais il déteste suprêmement siéger en pure perte de temps et d'argent.

Aussi le docteur se fait remarquer par la date de son arrivée à Québec.

Il y vient pour la véritable session et non pour celle qui la précède routinièrement, banalement, pour ces quinze jours dépensés à demander, d'une part, des documents que d'autre part on promet sans les donner, si toutefois il n'y a pas refus complet.

Quand il arrive, les journalistes aiguisent leur plume. La corvée est proche.

C'est notre "thermomètre" de travail.

M. Cameron se lève plusieurs fois, mais soyez sûrs que, lui aussi, ne prend pas inutilement le temps de la session.

Multum in brevi ! c'est beaucoup de dires en peu de paroles.

***

Ceux qui jugent un homme d'après le clinquant, le bruit, ne doivent pas beaucoup priser M. Cameron.

J'admets que ce député ne pose pas en politicien bruyant, qu'il n'a pas les aspirations nécessaires pour faire de la politique une occupation constante.

M. Cameron en fait en amateur.

Le travail des comités est sa spécialité.

Larochefoucauld disait à peu près ceci :

" L'art de savoir mettre en œuvre de moyennes qualités dérobe l'estime, et donne souvent plus de réputation que des dispositions éclatantes."

J'ai souvent eu occasion, dans ma *Correspondance Parlementaire* de faire l'éloge du " travailleur en comité.

Quoique dans notre système, le comité

n'ait pas l'importance du comité du parlementarisme français, il n'en est pas moins certain que si tous ceux qui le composent prenaient leur rôle au sérieux, les travaux législatifs seraient plus prompts et moins défectueux.

Et j'en appelle aux collègues de M. Cameron et aux journalistes des dernières galeries pour dire s'il ne s'est pas fait remarquer dans les travaux parlementaires que l'on fait *ex-porte* dans les comités.

***

Alexander Cameron appartient au comté de Huntingdon.

Il pratique comme médecin dans la ville de ce nom L'université lui a conféré le grade de docteur en médecine.

Jusqu'en 1874, il ne s'occupa de politique qu'en autant qu'un citoyen est obligé de le faire.

Mais à la mort de M. Launders, pressé de venir " de l'avant " il se laissa mettre en nomination.

Il était alors conservateur et ce fut notre distingué co-partisan, M. McLaren, avocat de Montréal, qui lui disputa la palme.

Il fut élu.

En 1875, il eut une autre lutte à soutenir, une seconde lutte plus acharnée que la première, contre M. Oliver, libéral.

Il faut néanmoins tenir compte d'une variante assez marquée, survenue dans les opinions de M. Cameron, lors du scandale des Tanneries.

Son programme était conservateur avec une forte dose d'indépendance.

Il fut réélu, mais sur " pétition d'élection " il perdit son siége.

Pendant le court séjour qu'il fit alors en chambre, il tourna complètement au libéralisme et c'est ce qui explique que M. Oliver le laissa racheter le mandat d'Huntingdon sans lui faire de luttes.

Il nous était à jamais acquis et sa conduite subséquent n'a point démenti nos prévisions.

C'est comme libéral qu'il posa cette troisième candidature et l'on se souvient que jamais, même aux jours les plus critiques du gouvernement Joly, son adhésion ne fut mise en suspicion

M. Cameron est un hippocrate bien vu par les gens de la science. On le dit très fort aux doubles points de vue théorique et pratique.

Ennemi du bruit, de l'éclat, il vit retiré, donnant à la politique assez de temps pour ne pas être taxé d'indifférence.

Au parlement, il se fait remarquer par une activité qui n'est pas fébrile, mais qui donne de bons fruits, surtout dans les comités comme je l'ai dit précédemment.

Nos adversaires, selon une ancienne manie, font circuler bien des rumeurs au sujet de M. Cameron.

Ils le disent vacillant. Est ce qu'on ne l'a pas dit en 1879 et pourtant qui peut assurer que le député de Huntingdon nous a fait faux-bond.

Non, que les pessimistes en fassent leur compte.

M. Cameron nous sera fidèle et par principe et par expérience des faits.

M. R. F. RINFRET

DÉPUTÉ DE QUÉBEC-EST

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Celui-ci, c'est mon député, car, avant tout, j'appartiens à Québec-Centre.

Québec-Centre partage avec Québec-Est, St. Jean, Lotbinière et Iberville l'honneur d'être un château-fort libéral.

Ça ne bronche pas.

M. Bossé le sait bien mieux que oncques qui soit quand il ne se gêne pas d'avouer que si les libéraux l'avaient voulu, il n'aurait jamais été élu.

M. Rinfret est notre interprête au Parlement depuis 1874, bientôt dix ans.

Et je ne crois pas forcer la note en prophétisant qu'il le sera *usque ad mortem*, s'il le veut.

Ce n'est pas par amour de clocher, mais je crois fermement que Québec-Centre est une des divisions électorales, les plus conséquentes.

Il s'y est fait un lavage, un jour. C'est dans la grande lutte de Cauchon *versus* Ross. J'étais jeune, si jeune qu'il ne m'en reste que le souvenir d'avoir été emprisonné deux jours par la maman.

Car, on se rappelle que durant cette votation, ce ne fut que meurtres, carnage, batailles, démolition de maisons.

La force armée fut obligée de parader. Il y eût même des charges par la cavalerie.

Depuis, Québec Centre est rentré dans son naturel paisible, digne, naturel qui est revenu au galop après ces quelques heures d'errements, de fanatisme national.

Ce n'est pas là que la corruption s'étale cyniquement et change la portée d'un verdict avec la facilité qu'on remarque ailleurs.

De part et d'autres les contestations d'élection tombent à l'eau.

M. Rinfret, député depuis 1874, est, comme ses prédécesseurs une preuve patente, de l'esprit consistant, stable de Québec-Centre.

On n'y aime pas les changements fantaisistes et l'on comprend le suffrage autrement qu'ailleurs.

M. Rinfret est membre de nombreuses sociétés financières ou de bienfaisance.

Il prend une part importante à l'organisation des fêtes nationales, civiles ou religieuses.

En politique, il n'est jamais en arrière.

Les plus durs échecs le laissent insensible et dans les circonstances désastreuses de 1879, il est un des rares libéraux qui n'ont pas donné asile au découragement.

Réputation au-dessus de l'ombre d'un soupçon, vie privée admirable, vie publique sans la moindre atteinte, prestige ayant sa bâse à la fois dans la popularité de son parti et dans la sienne propre, caractère facile, serviable, distingué, voilà le résumé.

***

Rémi Ferdinand Rinfret dit Malouin est né à Québec le 5 juin 1819.

Il prit son instruction classique au Séminaire de Québec.

Il commença dans cette même ville ses études médicales pour les finir dans la fameuse université américaine que j'ai eu le bonheur de visiter en juillet dernier, la *Harvard University*.

C'est là qu'en 1845, il prit ses degrés de M. D.

C'est un des plus vieux médecins de Québec.

Il siége au Conseil de la ville comme échevin depuis 1862 et il a refusé maintes fois d'être maire.

M. Rinfret porte une attention toute particulière à la condition hygiènique de sa cité et les québecquois lui sont redevables de l'initiative dans une multitude d'œuvres à cet effet.

On a essayé parmi les envieux — il y en a partout et contre tous — de le dépossédér de son échevinage, mais on a fait *fiasco* chaque fois.

Ses électeurs savent trop bien qu'il y a trop peu d'hommes sérieux dans le Conseil pour se priver de ses services comme représentant.

Les services qu'il rendait à la ville, sa popularité presque sans égale, ne pouvaient le laisser longtemps en dehors de l'arène politique.

En 1874, conservateurs et indépendants lui offrirent la candidature.

Il battit M. Lafrance, aujourd'hui Trésorier de Québec.

En 1875, ce fut M. Giroux, pharmacien, qui eut ce sort ; puis M. Côté, notaire qui n'eut pas le nombre de votes suffisants pour sauver son dépôt.

Aux dernières élections, le plus fort des candidats qu'on pouvait amener subissait une éclatante défaite.

M. Rinfret jouit d'une fortune considérable. Ses fils, Rémi, qui est médecin et François qui est pharmacien, jouissent d'un bon prestige dans Québec-Centre.

Il vient d'allier une de ses filles à une puissante famille de la Beauce : les Morency.

***

M. Rinfret ne s'est pas présenté, en 1874, comme le candidat du parti libéral, pour une raison assez bonne : ce parti avait choisi son candidat dans la personne de M. Lafrance.

Notre ami était pourtant dès lors, un

des nôtres. C'est ce qui lui donna de nombreux votes libéraux.

Plusieurs chefs cabalaient pour lui, certains qu'ils étaient de ses convictions

La défaite de M. Lafrance fut beaucoup regrettée. Ce distingué québecquois avait à son crédit tant de dévouement et de patriotisme. L'instruction commerciale supérieure à Québec avait tant reçue d'amélioration et de raffinement de ce " scholar " émérite ; il était si éloquent, si enthousiaste que sa déconfiture fit mal à bien des citoyens.

M. Rinfret prit soin de guérir la blessure. Aujourd'hui, M. Lafrance préside à la Trésorerie municipale de Québec avec une habileté et une science remarquables, et M. Rinfret possède encore le mandat obtenu en 1874.

Et je suis certain qu'à chaque élection le premier va religieusement donner son suffrage au second.

Les luttes que MM. Giroux et Côté essayèrent contre le docteur aboutirent à de pitoyables échecs.

Le premier, créature de M. Tarte, fit un peu contenance, mais M. Côté eut l'aplatissement le plus complet possible. Qu'importe, on l'a porté depuis au nombre des employés publics. C'est une assez jolie plage où échouer.

En 1881, Sénécal ne pouvait oublier Québec-Centre, dans sa grande sollicitude. Il lui souriait de se créer un partisan dans cette forteresse libérale, car, chacun le sait, M. Sénécal aime le gros jeu et les gros morceaux.

Amener un franc sénécaliste comme candidat, nenni ! un conservateur déguisé, on la connaît celle là.

C'est alors que se rappelant qu'il faut " diviser pour règner " Sénécal, avec une habileté dont il lui faut donner crédit, Sénécal s'assura d'un libéral éprouvé, d'un chef de parti, en un mot, " du bras droit " de M. Rinfret.

Je veux parler de M. Peachy.

Pour en arriver là, il fit jouer tous les ressorts à la portée : parenté, contrats d'architecture, amour-propre et jalousie.

M. Peachy était d'autant plus redoutable que, tout en se donnant pour libéral, il avait l'entier appui des conservateurs à qui on avait soufflé le truc.

Nous étions menacés d'une division désastreuse. Des centaines de libéraux ne pouvaient croire à la trahison de M. Peachy et s'apprêtaient à lui donner bonne chance.

De plus, ce candidat jouissait d'une assez jolie popularité chez le peuple ouvrier.

Cependant, le docteur et ses amis travaillèrent avec tant de zèle et de discernement que malgré la scission, la victoire nous resta fidèle.

On ne pourra faire à M. Rinfret de plus forte opposition que celle-là. Pour Québec-Centre, c'est le *nec plus ultra*.

C'est un fait connu qu'il est aimé

par les deux partis également. Les conservateurs l'avouent avec une louable franchise.

Les hommes sincères, intègres et sans tache aucune sont si clair-semés de nos jours que nous sommes fiers, dans Québec-Centre, d'en avoir un pour représentant.

Québec-Centre a toute une pléïade d'hommes très-aptes au service parlementaire et si le docteur prime, c'est pour des causes bien faciles à concevoir.

Le député de Québec-Centre n'a pas besoin de la politique pour vivre. Il ne s'en sert pas pour se procurer du bien-être, plus de confortable qu'il en a.

Loin de là.

Si nous avions moins d'hommes qui ne font de la politique que pour arriver plus vite à la fortune, nos annales ne feraient pas si souvent mention d'affaires véreuses, de scandales et de chantage.

Les députés seraient moins soupçonnés de trafiquer leur vote et l'électeur des campagnes ne dirait plus dans son langage : " ça, c'est tous des chercheux de places."

M. Rinfret est au-dessus de tous les soupçons.

Je ne me rappelle pas avoir jamais lu ou jamais entendu quoique ce soit qui put ternir sa réputation.

Sans être orateur, M. Rinfret exprime ses opinions avec facilité. Il parle souvent dans sa division et chaque fois qu'il le faut en chambre.

Il est bien renseigné en politique et il est ennemi des coteries et des mélanges d'eau et de vin en politique.

Ennemi des coteries, voilà bien pourquoi j'aime beaucoup mon député. Il représente une ville où les coteries fleurissent joliment et il faut beaucoup de fermeté et d'adresse pour mettre chacun à sa place sans froisser personne.

Vous ne verrez jamais son nom mêlé aux chicanes intestines.

Il est tout simplement libéral et il agit comme tel.

***

La carrière politique de M. Rinfret est loin d'être terminée.

Sa santé, sa popularité et ses engagements le tiendront longtemps dans la partie militante de notre parti.

Qu'il continue à se montrer courageux, à bannir le découragement qu'un séjour prolongé dans l'opposition peut amener.

Si " le bonheur est la vertu des forts," l'épreuve sera notre gage de succès.

Car, nous en sommes à la fin : les pronostics sont infaillibles.

M. L. A. DEMERS

DÉPUTÉ DE D'IBERVILLE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Si l'opposition provinciale n'est pas numériquement remarquable, on admettra qu'elle l'est sous le rapport de la variété.

Ses quinze membres se répartissaient comme suit, à la dernière session :

Cinq avocats dont un est seigneur, un second millionnaire et deux autres Conseillers de la Reine ; trois médecins ; deux notaires ; deux marchands de haute ligné ; un navigateur, qui est bien autre chose aussi et deux cultivateurs.

Ces députés sont encore ou maires, ou échevins, conseillers, etc.

Joli noyau, n'est-ce pas ?

J'ai aujourd'hui à esquisser la biographie des deux représentants de la classe agricole.

M. Demers est un cultivateur estimable, dont l'opinion en Chambre est acceptée à l'égal de celle de notre ancien ami de l'Islet, M. Dupuis et de M. Casavant, député actuel de Bagot.

Il a déjà prononcé plusieurs discours, tous marqués au coin d'un esprit de conviction et de justesse.

Le député d'Iberville n'aime pas la vie parlementaire par nature. Il s'y plie pour plaire à ses électeurs.

C'est donc dire qu'il est arrivé à Québec avec une ligne de conduite toute tracée et que l'idée du pécule n'a jamais hanté son cerveau.

C'est avant tout un honnête homme, trop honnête peut-être pour une semblable galère.

C'est aussi un homme dévoué, à grands principes religieux, sans bigoterie néanmoins.

Les libéraux de la trempe de M. Demers sont destinés à faire sécher sur pied les malheureux hallucinés qui ne veulent obstinément voir en nous que des impies et des communards.

Ces libéraux ne sont pas imprudents ; et on le sait quelques fois, certaines imprudences nôtres nous ont valu des déboires et des sévérités imméritées.

L'intention était bonne, mais l'action était louche.

Inde !

Il faut se féliciter d'avoir au milieu de nous des hommes universellement respectés comme M. Demers.

Dans le parti et dans la législature leur présence vaut une demi-légion.

***

Alexis Louis Demers est un ancien cultivateur.

Il est né à St. Jean Chrysostome, le 23 juillet 1825.

Il demeure à Henryville où il a été maire, conseiller et juge de Paix.

Il est capitaine dans notre milice canadienne.

Il s'est livré au commerce depuis quelques années.

Il jouit d'une modeste aisance, se contentant de *l'aurea mediocritas* dans les tranquillités d'Iberville, où il coule d'heureux jours, sans inquiétude, sans éclat.

M. Demers s'est toujours dévoué dans es élections de son comté. Au service du parti libéral, constamment sur la brèche en temps de bataille, il a attiré sur lui la faveur du suffrage d'Iberville

Il parle souvent sur les *hustings* du comté. Sa parole est respectée de tous et le fait est qu'on peut dire de lui que s'il a des adversaires, il ne compte point d'ennemis.

Le député d'Iberville est très versé dans la question agricole. C'est un peu le secret de sa popularité chez lui et dans nos rangs.

Il ne peut y avoir qu'une bouche pour formuler le vœu de conserver longtemps dans l'enceinte législative, des hommes comme M. Demers.

C'est le solide uni au brillant et il faut qu'un parti politique ait ce mélange pour former un tout proportionné.

M. A. BERNARD

DÉPUTÉ DE VERCHÈRES.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

L'élection du député de Verchères a donné lieu à beaucoup de tiraillements.

L'officier-rapporteur de Varennes, M. Bousquet fut mis en cause.

Là où Dame Justice déclare ne voir goutte, bien osé serait le biographe qui voudrait lire entre les lignes.

M. Bernard fut déclaré élu par une majorité de treize.

C'est mince, mais ça suffit puisque notre ami siége tout près de M. Mercier qui n'a pas eu d'opposition.

D ailleurs, Verchères est un comté divisé. Et il l'est comme cela, un peu par notre faute : nous en avons trop négligé l'organisation.

La base est libérale, ce qui reviendrait à dire que le terrain est excellent ; mais nous y avons jeté suffisamment de semence.

M. Bernard est venu au Parlement parce que ses concitoyens l'ont exigé.

Car, il n'a pas un amour tendre pour cette vie de dérangement et d'agitation.

J'ai eu assez souvent occasion de causer avec lui pour assurer qu'il connaît bien la politique de son pays, qu'il l'apprécie avec tact.

C'est un homme pratique, besogneux en comité, réservé à l'Assemblée.

Ceux qui adorent les *speschers* ne lui éleveront pas d'autel, car il ne parle pas.

A ceux qui lui posent le pourquoi, il répond qu'il ne vise point à l'apparence, qu'il n'est pas né orateur et que son parti contient assez d'orateurs qui expriment ses propres sentiments.

Le député de Verchères est cultivateur ou plutôt il l'a été.

Il vivait tranquillement sur des terres magnifiques, quand, au lieu d'entonner le

O Moeliboe, Deus nobis haec otia fecit

il résolut de doubler sa fortune par l'intermédiaire du commerce.

Il fit le trafic du foin et des produits agricoles, tout comme notre ami Dorais, et sa fortune s'élève aujourd'hui à près de cinquante mille dollars.

M. Bernard n'a pas délaissé la culture. Il la mène de front avec le négoce.

En voilà donc encore un qui n'a pas

besoin de la politique pour sustenter son existence.

*
* *

Abraham Bernard naquit à Belœil, en 1832. Sa famille a demeuré longtemps à la Longue-Pointe, près de Montréal.

Ses ancêtres se sont presque toujours livrés à la culture et il a marché sur leurs traces, dans Verchères.

Je peux rééditer pour lui ce que je dis plus haut de son ami et voisin de banquette.

M. Bernard est un homme probe, réservé, faisant de la politique par dévouement, par abnégation et non par goût.

Il est libéral avec des désirs d'économie, de réforme spécialement dans l'agriculture et la colonisation. Il est modéré et n'attend de la politique rien autre chose que le témoignage d'avoir fait son devoir envers son pays, envers ses électeurs.

C. A. E. GAGNON

DÉPUTÉ DE KAMOURASKA

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Voilà un député connu de tous et apprécié diversement comme tous les politiques qui occupent une sphère au-dessus du banal.

Thèse générale, il n'est pas populaire comme il devrait l'être.

Pourquoi ?

Ces jours derniers, Victor Hugo, en visite dans la Suisse, disait à l'illustre exilé Ruiz Zorilla :

" Il y a deux crimes que les partis corrompus ne pardonnent jamais : la loyauté et la logique dans les idées."

Jaubert, Périer, ne furent jamais aimés tout justement à cause de cette louable obstination à dire les choses telles qu'elles sont et à remettre chacun à sa place.

On dit du député de Kamouraska, qu'il est violent, irascible, un peu rude dans la forme et rebelle à la discipline.

D'abord, on devra admettre que cette violence de langage qu'on incrimine si fort, était passablement dans les mœurs ; en 1878, à l'arrivée de M. Gagnon ; que venant d'un comté doublement intéressé dans l'affaire du coup d'état, le ton général des discussions ne pouvait manquer d'être partagé par lui.

Je reconnais au député de Kamouraska un caractère énergique, inflexible, qui peut passer même pour violent.

Seulement, l'ancienne âpreté a disparu de notre parlement et, ne connaissent bien M. Gagnon, que ceux qui ont suivi les travaux de la dernière session.

Ce député est du bois dont on fait les chefs et je serai toujours fier de marcher à sa suite.

Les cinq ans de parlementarisme, qu'il compte déjà, les études considérables qu'il fait constamment, son expérience consommée dans les travaux de la Chambre, son énergie tranchante et surtout sa réputation politique, le donnent déjà comme un de nos premiers libéraux et lui désignent une place marquante dans l'avenir.

Moi, pour un, je connais peu d'hommes qui promettent plus pour l'avenir que lui. Kamouraska l'a compris cet homme si difficile à étudier, à saisir.

Comté et député semblent avoir été de tous temps prédestinés l'un pour l'autre. Quelle similitude !

Le comté est divisé, ardent, énergique à l'extrême, rétif à l'injure ou à l'asservissement.

Voyez le député, vrai reflet du comté. On a pu craindre un moment que Kamouraska allait lui faire défaut.

Certaines divisions, d'autant plus regrettables qu'elles originaient ailleurs qu'en politique, certaines divisions causèrent un *exæquo*.

Mais, le rachat fut éclatant ; car M. Gagnon a eu le plus beau triomphe possible. Soixante-et-une voix de majorité, dans Kamouraska c'est l'équivalent de cinq à six cent à Québec-Est.

Je connais plusieurs comtés qui solliciteraient la candidature de M. Gagnon, si ses électeurs lui donnaient congé.

De jour en jour, ce député occupe une place plus grande dans notre pays, dans notre parti.

Il s'est révèlé, on l'a compris, on le connaît érudit, sérieux,sans merci et sans dol. On sait qu'il y a disette de ces hommes-là.

A lui seul, que d'hommes il nous a valus depuis deux et trois ans !

***

Charles Antoine Ernest Gagnon, est né à la Rivière Ouelle, le 4 décembre 1846.

Son père était marchand dans cette même paroisse. Sa mère était une sœur de l'hon. M. Pantaléon Pelletier, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement McKenzie.

La famille des Gagnon est une des plus anciennes de la province et vient de la Vendée.

M. Gagnon fit ses études au collége de Ste-Anne. Elles furent rapides et brillantes.

En 1870, il mariait la troisième fille d'un citoyen éminent du comté, M. François Gagnon.

Il a occupé une foule de positions dans le comté.

C'est ainsi qu'il fut évaluateur du chemin de fer l'Intercolonial pour la division St-Laurent, de 1863 à 1878 ; *receiver of wreck* pour Kamouraska, de 1874 à 1878.

C'est en 1869, qu'il fut admis à la pratique du notariat.

Le député de Kamouraska est secrétaire de municipalité, secrétaire de la Commission des Ecoles et trésorier de la Fabrique.

Il est de plus Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Suprême.

Moins que tout autre, il ne devait s'attendre à rester bien longtemps hors de l'arêne politique.

Tout l'y appelait.

Quand la crise de 1878 arriva, il fut mis en nomination et remporta la victoire.

C'est lui qui, à cette mémorable session de 1878, proposa, secondé par M. Nelson, la réponse au discours du Trône.

En 1881, il fut réélu par une voix ; mais un décompte le mit dans l'obligation d'aller de nouveau devant ses électeurs.

Cette fois, il obtint soixante et une voix de majorité.

Le *Parliamentary Companion*, parlant des opinions de notre ami sur la politique d'Ottawa, dit qu'il est *national liberal ; favour of a revenue tariff ; opposed to prohibitive protection*,

M. Gagnon vit neuf mois de l'année à Rivière-Ouelle ; il étudie, vaque à ses travaux professionnels et prépare sa session.

***

M. Gagnon a une spécialité : le droit parlementaire.

Je ne connais personne qui soit plus retors, plus riche en ressources, plus habile stratégiste que lui, règles de la Chambre en main.

Il a fait le plus beau tour de force que relate nos annales.

Quand il s'est agi de transférer le chef-lieu judiciaire de Kamouraska à la Rivière-du-Loup, M. Gagnon avait à lutter contre le gouvernement, contre la majorité, contre tout et ce transfert fut retardé de deux sessions.

Qu'elle finesse de jeu, quelle tactique hardie et soutenue.

Un homme exaspéré, c'était l'Hon. Chapleau. Chaque fois qu'il pensait trancher le nœud-gordien fort de sa grande majorité, M. Gagnon se levait, citait quelques règles de procédure parlementaire, forçait le président à remettre le vote.

Toute la députation fut unanime à admirer ce tour de force qui dura plus d'un an.

Quand M. Gagnon soulève une objection, que M. Irvine l'appuie de deux à trois paroles et que M. F. X Archambault essaie de faire l'érudit, les passes d'armes sont magnifiques.

J'ai dit que M. Gagnon ne s'occupe pas beaucoup des affaires de parti en dehors de ses stricts engagements.

Cela n'empêche point qu'il est d'une activité insurpassable.

Seulement, ce n'est pas l'activité de la *Mouche du Coche*.

On n'en a que trop de gens à activité problématique, qu'on voit partout, mais dont les œuvres sont invisibles.

M. Gagnon a déjà prêté son nom à *l'Electeur*. C'est dans ce temps que l'article *La Caverne des Quarante Voleurs* fut publié. Il fut la victime que Sénécal immola.

Le député de Kamouraska fait bien de ne pas user ses forces dans des luttes stériles et personnelles, de se tenir en dehors des combinaisons douteuses et compromettantes.

***

Le député de Kamouraska devrait occuper un des plus larges places dans nos biographies.

Pourtant, je clos dès maintenant.

Le temps n'est pas encore arrivé de donner une appréciation *in extenso* de cet homme éminent.

Il appartient à l'avenir comme l'avenir lui appartient et nul plus que moi souhaite le voir arriver bientôt au poste suprême qui lui est réservé.

Feu le Dr LABERGE

DÉPUTÉ DE CHATEAUGUAY.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

La Concorde du 24 août dernier contenait ce qui suit :

Le Temps a annoncé, hier, dans son édition du soir, le décès de ce vaillant ami du parti libéral.

Né le 22 août 1829, le Dr Laberge est mort le jour même de son cinquante-quatrième anniversaire. Il fit ses études au collège de Montréal, et suivit avec beaucoup de distinction les cours de l'université McGill, où il obtint en 1856, ses diplômes de docteur en médecine. Depuis cette époque, il exerça sa profession, dans la paroisse de Ste-Philomène, comté de Châteauguay. Sa droiture de caractère, et les sentiments de sympathie et de bienveillance qui le distinguaient, lui ont fait mériter la plus haute estime de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Dans sa personne, le parti libéral perd un de ses membres les plus dévoués. Aussi modéré dans la forme, que ferme et sincère dans ses opinions, il a su conserver, avec la confiance de ses amis politiques, le respect de ses adversaires qui, en le combattant, comme homme public, étaient forcés de rendre hommage à ses qualités personnelles.

Elu en 1867, pour représenter le comté de Châteauguay, dans l'Assemblée Législative de Québec, il conserva jusqu'à la mort, ce mandat que la majorité de ses concitoyens lui avait si justement confié. Dans les bons, comme dans les mauvais jours, il s'est montré un des plus fermes appuis de la cause libérale, un des plus patriotiques défenseurs de nos droits provinciaux. Il apportait aux débats, la force d'une conviction sincère, et sans viser aux grands effets oratoires, il savait exposer son sujet, avec une lucidité et une franchise qui commandaient l'attention et la considération de ses auditeurs. La part qu'il a prise dans les travaux parlementaires, pendant les seize années de sa carrière politique, a été des plus utiles. Membre de plusieurs comités importants, entre autres du comité d'agriculture et de colonisation, dont il fut le président pendant toute la durée du dernier parlement, il exerçait dans les délibérations de la députation, une prépondérance que ses adversaires politiques,

comme ses amis, se plaisaient à lui concéder.

Sa mort sera le sujet d'un regret unanime, chez ses collègues de la législature, et particulièrement, chez ceux avec lesquels il a, depuis l'existence de la Confédération, fidèlement travaillé, pour le triomphe de la cause du bon gouvernement.

Nous aimons à rendre ce dernier hommage à la mémoire de ce vieux et fidèle serviteur public qui, au terme d'une longue et active carrière politique, ne laisse après lui que des regrets.

Le Docteur Laberge était marié à dame Nathalie Poulin, femme aussi distinguée par le cœur que par l'intelligence, et sœur du révérend Messire Poulin, l'ancien et vénérable curé de Ste. Philomène, en retraite depuis quelques années.

Notre ami avait huit enfants auxquels il laisse une fortune qu'il a su acquérir, grâce à un travail persévérant, dans l'exercice de sa profession.

Le docteur Laberge est mort comme il avait vécu, en bon chrétien et en catholique sincère. Il aimait sa religion et la pratiquait avec des convictions ardentes. C'était un modèle à offrir à ses concitoyens, et comme époux et comme père, et comme citoyen.

Ce n'est donc pas, sans une profonde tristesse que nous le voyons disparaître, à son tour, et suivre de si près tant d'autres valeureux champions de la cause libérale.

Le regretté député était surtout l'ami de cœur de notre excellent compatriote le Dr Lafontaine, ancien député de Napierville. Représentant des comtés limitrophes, ils étaient voisins en Chambre, étaient à la même pension, et sympathisaient comme deux frères.

Le Docteur Lafontaine a visité son ami avant hier, et lui a dit, en présence de la famille éplorée, un dernier et touchant adieu. C'étaient deux cœurs brisés qui se séparaient ; c'étaient deux frères qui se disaient adieu, hélas ! trop tôt.

INDEX

	Page
Hon. M. Mercier	4
G. W. Stephens	14
J. McShane	20
Hon. M. Joly	24
Hon. M. Marchand	29
J. Shehyn	32
N. Bernatchez	35
Hon. M. Irvine	40
W. J. Watts	46
A. Cameron	50
R. F. Rinfret	52
L. A. Demers	56
A. Bernard	58
C. A. E. Gagnon	60
Dr Laberge	63